Nations Unies

S/PV.3667



Conseil de sécurité

Cinquante et unième année

Provisoire

3667e séance

Mardi 28 mai 1996, à 10 h 30
New York

Président :	M. Qin Huasun	(Chine)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Nkgowe
	Chili	M. Somavía
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation au Libéria

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/362)

96-85720 (F)



La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/362)

Le Président (*interprétation du chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de Djibouti, du Ghana, du Libéria, du Nigéria, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil; M. Lamamra (Algérie), M. Olhaye (Djibouti), M. Wilmot (Ghana), M. Gambari (Nigéria), M. Kasanda (Zambie) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, document S/1996/362.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1996/353, lettre datée du 15 mai 1996, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'une déclaration de l'Union européenne sur les boat people du Libéria; et S/1996/377, lettre datée du 17 mai 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Libéria. Je lui donne la parole.

M. Bull (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir présider avec compétence les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de mai. Ma délégation est particulièrement encouragée par l'attention accordée à la crise libérienne, alors que la communauté internationale — la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies — s'attache à trouver un règlement pacifique négocié.

Au nom du peuple libérien, je voudrais exprimer ma reconnaissance éternelle au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la compassion et la compréhension qu'il manifeste à l'égard des souffrances que ce peuple endure depuis plus de six ans de guerre. De fait, son jugement se reflète dans ses recommandations réfléchies au Conseil de sécurité, en particulier que l'ONU doit demeurer engagée au Libéria par le biais de la présence continue dans le pays de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Pour ma délégation, le message est clair. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent demeurer saisis de la crise libérienne jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée.

À cet égard, nous nous félicitons vivement du dix-septième rapport du Secrétaire général sur la MONUL figurant au document S/1996/362 du 21 mai 1996, qui relate le déclenchement des combats à Monrovia le 6 avril et propose des mesures pour soutenir l'Accord d'Abuja, sérieusement mis à l'épreuve en ce moment.

Depuis le déclenchement de la guerre civile au Libéria en décembre 1989, le peuple du Libéria a parcouru un chemin tortueux à la recherche d'un règlement intégrant les arrangements politiques et la réconciliation nationale. Il faut rappeler qu'avant l'intervention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation des Nations Unies fut priée d'entreprendre une mission de médiation dans cette crise. À l'époque, la réponse fut que la Charte des Nations Unies interdisait à l'Organisation d'intervenir dans des affaires qui, pour l'essentiel, relevaient de la juridiction intérieure d'un État Membre. Alors que la guerre dégénérait en destruction aveugle de vies et de biens et contraignait les civils impuissants à chercher en masse refuge dans des pays voisins, la CEDEAO créait le Comité de médiation permanent, en le chargeant de servir de médiateur dans le conflit.

Le plan de paix de la CEDEAO qui s'en est suivi appelait à un cessez-le-feu immédiat, à la création d'un Groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG) et à la formation d'un Gouvernement intérimaire d'unité nationale incluant les factions en guerre, les partis politiques et divers groupes d'intérêt, ainsi qu'à la tenue d'élections libres et honnêtes avant un an. En août 1990, l'ECOMOG fut envoyé au Libéria pour mettre en oeuvre le cessez-le-feu et assurer la sécurité générale de Monrovia, où le Gouvernement intérimaire devait s'installer par la suite pour administrer les affaires du pays et établir des plans pour les élections et le retour d'un régime civil démocratique. Néanmoins, ces arrangements politiques intérimaires ne parurent pas à certaines des factions en guerre répondre correctement à leurs préoccupations. En conséquence, le blocage de la situation militaire entre les factions en guerre entraîna le processus de paix dans l'impasse. De nombreux efforts furent déployés par la suite pour relancer le processus de paix.

Par le biais d'initiatives diplomatiques conjointes des Nations Unies, de l'OUA et de la CEDEAO, un accord entre les factions en guerre et le Gouvernement intérimaire fut signé à Genève en juillet 1993. Il demandait, entre autres, une direction collective ou un Conseil d'État composé de représentants des trois factions en guerre et de deux représentants de la société civile. D'autres mécanismes de soutien — un ECOMOG élargi, avec des effectifs supplémentaires prélevés auprès d'États n'appartenant pas à la CEDEAO, et une Mission d'observation des Nations Unies au Libéria établie par le Conseil de sécurité — furent créés pour faire progresser le processus de paix. L'accord fut signé par toutes les parties à Cotonou, au Bénin, le 25 juillet 1993.

De l'Accord de Cotonou devait sortir le premier Conseil d'État du Gouvernement libérien de transition nationale, qui fut installé en 1994. Des retards dans l'assistance promise à un ECOMOG élargi, joints à la réticence des factions en guerre à honorer l'accord conclu, gênèrent la pleine application de l'Accord de Cotonou.

Alors que le processus de paix subissait plusieurs contretemps, des négociations furent entreprises par le Président de la CEDEAO, le Président Jerry J. Rawlings de la République du Ghana. Ses efforts aboutirent à la signature de l'Accord d'Akosombo. Au centre des discussions était le fait que l'Accord n'abordait pas de façon appropriée la question clef du désarmement, mais préconisait une reconfiguration du Conseil d'État. Le Conseil d'État restructuré, en incluant davantage de chefs militaires et de chefs de factions, eut pour effet de marginaliser les membres civils. Cela souleva de vives protestations parmi la population libérienne et les Libériens vivant à l'étranger, qui voient dans l'Accord d'Akosombo une tentative d'apaiser les dirigeants des factions.

L'Accord d'Accra, signé le 21 décembre 1994, s'efforçait de clarifier l'Accord d'Akosombo, mais il ne parvint pas à régler la question de la composition du Conseil d'État.

C'est en raison de cette impasse que fut organisée la réunion d'Abuja. L'Accord d'Abuja abordait enfin la composition du Conseil d'État, qui devait maintenant inclure un président civil, les chefs des trois principales factions en guerre et deux autres civils, assurant ainsi une représentation équilibrée. L'installation du Conseil d'État, le 1er septembre 1995, fit naître l'espoir, parmi la population libérienne et la communauté internationale, que le processus de paix avait une meilleure change de réussir, après plusieurs années de guerre fratricide à la suite desquelles plus de 300 000 personnes étaient mortes ou avaient été blessées, l'économie et l'infrastructure fragile étaient détruites et près d'un million de Libériens avaient été forcés de quitter le pays tandis que le reste de la population était déplacé à l'intérieur de celui-ci

J'ai évoqué de nouveau le tout début de la quête de la paix au Libéria principalement pour attirer l'attention sur le fait que les Libériens ont déployé des efforts acharnés et incessants pour parvenir à la paix et débarrasser le pays de sa mentalité d'assiégé. Malheureusement, les événements qui ont précédé le déclenchement des hostilités actuelles ont prouvé que c'est le contraire qui s'est passé. Aujourd'hui, le Libéria ne paraît pas plus proche de la paix que lorsque la guerre a commencé en décembre 1989. L'Accord d'Abuja, qui demandait le désarmement, la démobilisation des combattants et leur réintégration dans la société civile, le rapatriement des réfugiés libériens et la tenue d'élections libres et honnêtes en août 1996 sous contrôle international, demeure en grande partie inappliqué.

Ainsi qu'il est noté dans le rapport du Secrétaire général, les combats qui ont repris le 6 avril se poursuivent malheureusement. Le cessez-le-feu et les autres mesures réclamées par la réunion ministérielle du Comité des Neuf de la CEDEAO tenue à Accra les 7 et 8 mai 1996 n'ont pas été honorés. Il en résulte une rupture de l'ordre public, et le Conseil d'État est incapable de fonctionner puisque certains de ses membres ont quitté le pays et ne sont pas revenus du fait que leur sécurité ne pouvait être assurée. Il en va de même pour la plupart du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

Le sort des Libériens demeure encore plus précaire, puisqu'ils continuent d'être les victimes innocentes de la guerre, assiégés à l'intérieur, et malheureusement, méprisés à l'étranger. Les dernières nouvelles faisant état de Libériens fuyant le pays, qui ont largement retenu l'attention des médias internationaux, sont un triste commentaire de la situation actuelle du pays.

Le Libéria — pays qui pendant plus de 130 ans a connu la paix et la stabilité en tant qu'État libre, souverain et indépendant et qui, pour reprendre les termes d'un dirigeant africain, a :

> «permis au reste de l'Afrique colonisée d'espérer que les Africains sont capables de se gouverner eux-mêmes» —

apparaît comme un paria au milieu des autres nations, un pays dont les citoyens, fuyant la guerre à bord de navires nolisés, ont été trimballés de force de port en port tandis que les pays étaient appelés à respecter leur obligation juridique internationale d'accorder l'asile aux Libériens cherchant à se mettre à l'abri de la guerre, ce qui était leur triste sort.

Qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance profonde du peuple libérien au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à ses collaborateurs, au Secrétaire général de l'OUA et aux gouvernements, notamment à ceux de la Communauté européenne et des États Unis, ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont lancé des appels en faveur de l'acceptation des réfugiés et ont fourni leur assistance en vue de leur réinstallation immédiate. Nous remercions également les gouvernements qui ont accepté d'accueillir les réfugiés qui ont fui récemment le Libéria.

Les Libériens déplorent le fait que leurs compatriotes chargés de sortir leur pays du conflit fratricide semblent être devenus insensibles aux souffrances de la population, à l'humiliation et à la raillerie de l'audience mondiale. Malgré l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies, des fusils et d'autres armes de destruction continuent d'entrer dans le pays, entretenant ainsi la machine de guerre des factions.

À cet égard, nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'exiger le respect scrupuleux de l'embargo, et d'instituer des sanctions à l'encontre de tous ceux dont on sait qu'ils violent l'embargo. En outre, nous proposons qu'un régime de sanctions soit envisagé contre ceux qui soutiennent l'effort de guerre des diverses factions. Nous songeons en particulier ici aux sociétés multinationales dont la volonté implacable d'acquérir auprès des factions guerrières les riches gisements miniers et le bois à des prix bien inférieurs à ceux du marché sans aucun profit pour le peuple libérien a contribué à prolonger la guerre. Il ne fait pas de doute que cette cupidité condamnable a révélé la duplicité et le double jeu de certains milieux s'agissant de la crise au Libéria. D'où la nécessité d'une réaction puissante, coordonnée et harmonisée des principaux acteurs qui cherchent à mettre fin à la guerre.

Comme le reste de la communauté internationale, les Libériens demandent au Conseil d'État de mettre fin aux hostilités dans les plus brefs délais. On rappellera que, depuis l'éclatement des combats, les efforts diplomatiques de la CEDEAO, des Nations Unies, de l'OUA et des gouvernements amis ont cherché à pousser le Conseil d'État vers la cessation des hostilités, l'instauration d'un cessez-le-feu durable, le retrait des forces combattantes de Monrovia et le déploiement de l'ECOMOG dans la ville, entre autres objectifs. Le Conseil d'État a indiqué qu'il se conformera aux recommandations adoptées par le Comité ministériel des Neuf de la CEDEAO.

Il est important de noter qu'un élément fondamental dans tout cela est le renforcement de l'ECOMOG pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat conformément à l'Accord d'Abuja. Une fois de plus, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir un appui logistique et autre à l'ECOMOG. Bien que certains puissent avoir des réserves au sujet de sa viabilité en tant que force de maintien de la paix, il ne faut pas oublier que l'ECOMOG a assumé une responsabilité qui aurait dû être endossée par les Nations Unies. Comme les Nations Unies ont chargé l'ECOMOG d'assurer la sécurité de la MONUL, leurs fonctions respectives sont complémentaires. La MONUL et l'ECOMOG sont engagés dans un effort de coopération qui ne portera fruit que lorsque l'appui nécessaire sera donné.

À notre avis, si la CEDEAO doit faire oeuvre de pionnier en concrétisant la disposition de la Charte, qui encourage les initiatives sous-régionales dans le règlement pacifique des différends, la principale lacune de cette disposition doit être corrigée. La Charte doit être modifiée de façon à mettre en place un mécanisme grâce auquel toute opération sous-régionale de maintien de la paix sanctionnée par le Conseil de sécurité sera financée par les Nations Unies.

Malheureusement, les pays de la CEDEAO ont menacé, en raison de l'absence manifeste de volonté politique de la part des dirigeants des factions en guerre et le

manque d'appui de la communauté internationale, d'être contraints de se retirer du Libéria. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, une décision sera prise par les dirigeants de la CEDEAO à leur réunion au sommet qui doit avoir lieu au début d'août. À cet égard, comme la situation au Libéria reste grave étant donné la poursuite des combats, nous demandons au Président de la CEDEAO, le Président Jerry Rawlings, d'envisager de convoquer cette réunion le mois prochain.

Il est également impérieux, étant donné l'incertitude croissante quant au rôle continu de l'ECOMOG au Libéria, que le pays ne soit pas abandonné. En fait, il est nécessaire d'examiner de nouveau les propositions faites précédemment quant au renforcement du rôle des Nations Unies dans le processus de paix. Nous appuyons donc les recommandations qui figurent dans le neuvième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la MONUL et les recommandons au Conseil de sécurité, notamment la proposition tendant à envisager le déploiement d'une force de maintien des Nations Unies au Libéria. Comme l'envisage le Secrétaire général, l'ECOMOG pourrait être incorporé dans la plus large force. Cet arrangement éliminerait les carences logistiques et financières qui ont toujours empêché l'ECOMOG d'exécuter son mandat. En outre, cela assurerait la participation active de l'ONU au règlement du conflit au Libéria.

Depuis l'éclatement des combats le 6 avril, les Libériens vivant aux États-Unis ont organisé des manifestations publiques et ont joint leur voix à l'appui des sentiments exprimés par l'écrasante majorité des Libériens vivant au Libéria et à l'étranger en présentant des pétitions aux Nations Unies, aux États-Unis et à d'autres gouvernements amis. Ils ont exigé la fin immédiate des hostilités actuelles et ont exprimé l'avis que, s'il n'y avait plus d'armes dans leur pays, les Libériens auraient la volonté politique et la possibilité de choisir leur propre destin sans peur ni intimidation. Le peuple libérien a demandé la mise en place des conditions permettant de désarmer les combattants, de les démobiliser et de les réinsérer dans la société civile et permettant également que leurs compatriotes résidant à l'étranger en tant que réfugiés soient rapatriés et que des élections libres et honnêtes soient organisées sous contrôle internationale, de sorte que tous, y compris les chefs militaires, puissent participer librement à l'élection des dirigeants du pays.

En outre, les Libériens sont persuadés que seuls des dirigeants démocratiquement élus peuvent garantir leur liberté et leur protection afin de leur permettre de jouir du droit, que Dieu leur a donné, à la liberté et à la recherche du bonheur, comme le prévoit la Constitution libérienne.

Au nom du peuple libérien, je tiens à remercier chaleureusement tous les gouvernements amis, organes donateurs et organisations humanitaires qui continuent à apporter leur aide à notre peuple en ces heures difficiles. Nous exprimons par ailleurs nos regrets pour les souffrances et les pertes subies du fait de la reprise récente des combats au Libéria.

C'est une tragédie humaine qui se joue au Libéria. Lorsque, craignant pour leur vie, pratiquement la moitié des habitants d'un pays ont fui la terreur et le dénuement total, lorsque ceux qui restent dans le pays sont en butte presque quotidiennement à une offensive militaire, les hommes de bonne volonté ont le devoir de venir à leur secours. C'est la même obligation morale qui a conduit à l'avènement des Nations Unies et qui représente aujourd'hui la raison d'être de l'Organisation. À l'instar de ce que l'Organisation des Nations Unies a fait dans d'autres situations de conflit qui ne sont pas très différentes de celle du Libéria, nous demandons aux principaux acteurs de l'ONU d'obéir à leurs plus nobles instincts d'êtres humains et de se porter au secours du Libéria.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Libéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des deux derniers mois, c'est avec horreur que nous avons tous vu le Libéria basculer de l'espoir dans le désespoir. Poussé par les seigneurs de la guerre, le Libéria s'est écarté de la voie conduisant à la paix et à la réconciliation nationale.

Il y a quelques mois à peine, nous parlions avec espoir de l'Accord de paix d'Abuja, du rôle pionnier du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), en tant que force de maintien de la paix régionale, et de l'importante contribution des Nations Unies — de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), notamment — au processus de paix. Un Conseil d'État provisoire a été mis en place et nous comptions que des élections auraient lieu en août. Nous pensions que les dirigeants libériens achèveraient de franchir les étapes prévues par l'Accord d'Abuja pour que les Libériens puissent enfin vivre en paix après six longues années de guerre civile. Et voilà que le Secrétaire général nous dit dans son rapport que les combats compromettent sérieusement le processus de paix d'Abuja et qu'ils ont anéanti les progrès enregistrés au cours des derniers mois.

Comme l'Ambassadeur Albright l'a fait remarquer après sa visite à Monrovia, en janvier dernier, le problème, au Libéria, c'est une lutte de quelques élites pour le pouvoir. En avril, ces chefs de factions ont montré qu'ils se souciaient davantage de leurs intérêts personnels que du bien-être du peuple. Ils ont relancé la violence, transformé Monrovia — qui était jusque-là une zone de sécurité — en une zone de guerre, et pillé le matériel des agences humanitaires, dont le seul objectif était d'aider le peuple libérien. Aujourd'hui, les combattants circulent ouvertement en convois dans Monrovia, à bord de véhicules volés à l'ONU et aux organisations non gouvernementales. Mon gouvernement a été obligé de procéder à une opération d'évacuation d'urgence de la plupart des ressortissants étrangers résidant au Libéria. Seuls quelques observateurs militaires de la MONUL restent sur place et les combats les empêchent souvent d'essayer même de s'acquitter des tâches les plus élémentaires de leur mandat. Nous sommes indignés par le pillage des installations de l'ONU et des organisations non gouvernementales, des églises, des hôpitaux, et des foyers libériens.

Que pouvons-nous faire? La réponse n'est certainement pas d'abandonner le Libéria. Nous pensons, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, que la communauté internationale doit rester engagée dans les efforts visant à porter secours au peuple libérien et à rétablir la paix au Libéria. Les pays de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont pris l'initiative à cet égard. La réunion de leurs ministres des affaires étrangères, à Accra le 7 mai, a mis au point un plan pour relancer le processus de paix. Ce Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja envisage des mesures concrètes, comme le rétablissement du cessezle-feu, le retrait de tous les combattants de Monrovia, le déploiement de l'ECOMOG dans l'ensemble de la ville et le rétablissement de Monrovia en tant que zone de sécurité.

Ces conditions doivent être réunies si l'on veut que la participation internationale se poursuive. Tel est le message que mon gouvernement a communiqué aux parties libériennes par le biais de délégations de haut niveau envoyées à Monrovia au cours des dernières semaines. Nous rendons hommage aux pays de la CEDEAO pour la précision de leur objectif et pour leur dévouement face à d'énormes difficultés. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit appuyer l'importante initiative des pays de la région.

La réunion d'Accra a donné au Libéria une nouvelle chance de retrouver le chemin de la paix. Une fois de plus, les dirigeants libériens doivent décider de la marche à suivre. Nous espérons qu'ils mettront en oeuvre les accords récemment conclus à Accra. Les seigneurs de la guerre libériens doivent donner l'ordre à leurs forces de rendre leurs armes et de laisser Monrovia en paix. Les commandants de l'ECOMOG doivent reprendre le contrôle de Monrovia, et le Conseil d'État doit commencer à agir comme le Gouvernement intérimaire envisagé dans l'Accord d'Abuja. Et d'ici la fin de cette semaine, le Conseil de sécurité doit décider de l'avenir de la MONUL.

Nous trouvons encourageantes la détermination inébranlable des États de la CEDEAO et les mesures prises par l'ECOMOG pour se déployer dans Monrovia. Nous les engageons à poursuivre leurs efforts. C'est dire que nous appuyons la prorogation du mandat de la MONUL pour une période de trois mois. Nous le faisons parce que nous n'avons pas perdu tout espoir pour le Libéria. Nous le faisons parce que nous avons toujours l'espoir que les Libériens prendront leur destin entre leurs mains et qu'ils arracheront leur pays à l'emprise de ceux qui n'aspirent qu'à le détruire; que l'ordre public pourra être rétabli au Libéria; et que le Libéria pourra être débarrassé de la guerre.

Dans les trois prochains mois, mon gouvernement suivra de près la situation pour voir si ces espoirs se concrétisent. Sinon, le Conseil de sécurité et nous-mêmes devrons revoir notre position. Aussi demandons-nous une nouvelle fois instamment à toutes les parties libériennes, et en particulier aux chefs de factions, de mettre à profit ce délai pour remplir les conditions fixées par la CEDEAO et pour offrir à leur peuple cette chance de paix qu'il mérite tant.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand plaisir que de rendre hommage à la façon excellente dont vous dirigez les travaux du Conseil depuis le début du mois et à la remarquable prestation de la délégation chinoise sous votre conduite avisée.

Le Libéria a été l'un des premiers États africains à conquérir son indépendance. Il a été membre de la Société des Nations et, avec l'Égypte et l'Éthiopie, il a été l'un des trois États africains qui ont signé la Charte de San Francisco en 1945. Au fil des années, le Libéria a continué à jouer un rôle important, en Afrique et sur la scène internationale.

Nous sommes donc gravement préoccupés par la détérioration soudaine et généralisée de la situation humanitaire, militaire et politique au Libéria au moment où la communauté internationale espérait ajouter ce pays à la liste

des États africains qui ont réussi à résoudre avec sagesse et prévoyance et de manière pacifique leurs problèmes internes, comme nous l'avons vu en Namibie, en Afrique du Sud, au Mozambique, en Érythrée et en Sierra Leone.

La délégation de l'Égypte a examiné le dix-septième rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria. Il est regrettable que la détérioration rapide de la situation dans ce pays ait été entraînée par l'absence d'une véritable volonté politique des chefs de factions en vue de mettre un terme aux destructions et aux combats et de rétablir la stabilité. En fait, leur rejet de tous les engagements pris antérieurement a conduit leur pays à un état d'effondrement constitutionnel complet, à l'anarchie et à une absence totale d'ordre public. Cette situation est intenable; elle ne saurait se prolonger; elle est incompatible avec le nom même du Libéria, «terre de liberté», et avec les aspirations du peuple à vivre dans la stabilité, dans un climat de conciliation nationale interne et de bon voisinage et coopération extérieure.

L'Égypte a suivi avec beaucoup d'intérêt les efforts acharnés déployés par la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour prévenir toute nouvelle détérioration de la situation au Libéria. L'Égypte se félicite de l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO qui a eu lieu les 7 et 8 mai à Accra, au cours de laquelle il a été réaffirmé que les protocoles récemment adoptés par le Conseil d'État, en vertu desquels le gouvernement de transition s'appellerait «Gouvernement du Libéria» et le Conseil d'État serait sa «présidence collective», étaient contraires à l'esprit de l'Accord d'Abuja; la réunion a également reconnu qu'il était nécessaire que toutes les factions libériennes participent au processus de prise de décisions et que le gouvernement de transition s'efforce de parvenir à ce résultat dans un cadre démocratique; qu'aucun gouvernement issu d'un coup de force ne sera reconnu; et elle a réaffirmé la nécessité d'organiser des élections le plus rapidement possible.

La réunion a également souligné les conditions auxquelles devaient se soumettre toutes les factions libériennes de façon à revenir au cadre d'Abuja. Ces conditions comprennent essentiellement le respect complet et immédiat du cessez-le-feu signé le 11 avril 1996; le retrait des combattants civils; et le redéploiement du Groupe de surveillance du cessez-le-feu institué par la CEDEAO (ECOMOG) à Monrovia afin de garantir la liberté et la sécurité de tous les civils sans exception.

Dans ce contexte, nous avons reçu hier avec une certaine satisfaction des nouvelles de Monrovia selon lesquelles les combattants ont quitté la capitale et l'ECOMOG s'est déployé dans toute la ville. Nous espérons que la réunion qui a eu lieu jeudi dernier entre les représentants du général Roosevelt Johnson et des forces de Krahn d'une part, et entre le Front national patriotique du Libéria (NPFL) et l'aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO-K) du général Alhaji Kromah d'autre part — sous le contrôle conjoint de l'ECOMOG et de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) — n'est qu'un premier pas qui sera suivi d'autres mesures appropriées pour faire de Monrovia un havre et pour rétablir la stabilité dans la capitale le plus rapidement possible.

À cet égard, l'Égypte se félicite et appuie l'initiative prise par les États-Unis d'établir un Groupe de contact international pour le Libéria, qui comprenne les gouvernements donateurs et les organisations internationales et régionales intéressées, afin d'assurer le suivi de la réalisation du règlement souhaité au Libéria. Je ne saurais manquer à l'obligation d'exprimer les remerciements et la gratitude du Gouvernement égyptien pour le rôle efficace joué par les États-Unis dans l'évacuation du personnel des Nations Unies et des missions diplomatiques de Monrovia, y compris l'Ambassadeur égyptien et le personnel de l'ambassade égyptienne au début du mois dernier, lors d'une opération rapide et bien organisée qui mérite nos éloges et nos remerciements.

L'Égypte réaffirme son ferme appui aux efforts déployés par la CEDEAO et l'ECOMOG et demande à la communauté internationale de fournir sans tarder toute l'assistance possible. L'attachement clair de la CEDEAO à l'égard de la réalisation d'un règlement pacifique au Libéria — que l'on peut voir dans le déploiement de plus de 7 000 soldats dans des circonstances très difficiles, que nous connaissons tous, et très onéreuses — est en soi un succès indéniable. Ceci est particulièrement vrai compte tenu du fait que l'embargo sur les armes imposé au Libéria en vertu de la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité n'a pas été pleinement ni rigoureusement respecté. Nous estimons qu'il est pour le moment prématuré de juger cette expérience originale de rétablissement de la paix dans la région comme un échec. Nous espérons qu'elle se poursuivra et nous demandons un appui international plus important en faveur de ces efforts.

Nous nous rangeons à l'avis exprimé par le Secrétaire général au paragraphe 45 de son rapport selon lequel le retrait de l'ECOMOG du Libéria, avant que la paix soit

rétablie, pourrait s'avérer catastrophique, non seulement pour le pays — dont le sort pourrait être analogue à celui de la Somalie si la Mission se retirait — mais aussi pour l'ensemble de la sous-région.

Les derniers événements au Libéria ont mis en relief la gravité de la dimension du problème des réfugiés en Afrique. La réticence d'un certain nombre de pays voisins du Libéria à accueillir les réfugiés du *Bulk Challenger* a révélé un aspect des problèmes sociaux et économiques dont souffrent les pays de la région, du fait de vagues successives de réfugiés qui menacent d'épuiser les ressources limitées des États qui accueillent les réfugiés et, en fait, leur propre stabilité interne.

Les derniers événements ont révélé un nouveau type de problème qui est alarmant : les chefs de factions utilisent dans leur conflit des enfants d'âge scolaire, leur fournisse des armes et les encouragent à poser des mines et les manipulent avec de l'alcool et des stupéfiants afin de satisfaire leurs ambitions politiques étroites. Cette situation, venant s'ajouter aux violations des libertés personnelles et des droits de l'homme dont il est fait mention dans le rapport du Secrétaire général, exige de la communauté internationale une attention particulière si l'on veut éviter que ces problèmes ne deviennent chroniques et qu'ils soient très difficiles à résoudre à l'avenir.

La délégation égyptienne appuie la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUL de trois mois supplémentaires à condition que les chefs de factions entreprennent, au cours de cette période, de mettre en place les changements nécessaires pour rétablir la paix et la stabilité au Libéria. Ceci, à son tour, permettrait de créer un climat favorable à la tenue d'élections présidentielles au mois d'août. Les chefs de factions doivent comprendre que la présence de l'ECOMOG au Libéria est une occasion rare et précieuse qu'il peut être difficile de recréer et qu'il ne faut donc pas perdre. En particulier, la reprise de négociations sérieuses serait sans aucun doute un facteur décisif pour le maintien à l'avenir de l'acheminement par la communauté internationale de l'assistance humanitaire et économique au Libéria.

Depuis 1989, 13 accords de paix n'ont pas réussi à réaliser le règlement souhaité au Libéria. Il est inacceptable que les efforts déployés actuellement échouent en raison d'ambitions personnelles qui ne prennent pas en compte les intérêts du peuple libérien. Il est inacceptable que le peuple libérien soit privé de ses droits légitimes à la vie et au développement. Il est inacceptable qu'il soit oublié dans la marche du progrès.

La première mesure que pourraient prendre les chefs de factions pour prouver leurs bonnes intentions serait de restituer les biens pillés à l'ONU, dans les ambassades et ailleurs, au plus tard à la fin du mois de juin. Le pillage de ces biens est inacceptable et pourrait compromettre le retour de la MONUL et la reprise de ses travaux, à moins qu'elle ne reçoive un appui additionnel qui pourrait constituer un fardeau supplémentaire pour l'ONU et pour ses Membres. À cet égard, la délégation égyptienne demande à tous les Membres de verser promptement leurs contributions au budget des opérations de maintien de la paix afin de permettre à l'ONU de s'acquitter de ses mandats au Libéria et dans d'autres pays.

Nous tenons à réaffirmer notre appui à la prorogation du mandat de la MONUL et notre conviction que la communauté internationale ne doit pas abandonner le Libéria. Nous aimerions également exprimer notre soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial et tous ceux qui ont participé à la MONUL, y compris ceux qui sont restés au Libéria en dépit des circonstances difficiles et ceux qui ont été provisoirement rapatriés en attendant une amélioration de la situation dans le pays. Nous espérons que les trois prochains mois apporteront des résultats tangibles et positifs dans le pays.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Le dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) décrit en termes généraux la situation lamentable qui règne dans ce pays où la lutte violente des factions politiques pour le pouvoir frustre la juste aspiration du peuple libérien à vivre en paix et les efforts que déploie la communauté internationale pour mettre fin au conflit par des moyens pacifiques dans le cadre des paramètres établis par l'Accord d'Abuja. Ma délégation voudrait exprimer, à cette occasion, sa préoccupation face aux hostilités continues et à la détérioration de la situation sécuritaire au Libéria, qui représente une menace au processus de paix, tend à aggraver la crise politique et à compromettre le respect des droits de l'homme et l'assistance humanitaire.

Pendant plus de six ans, l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont investies dans un vaste effort pour mettre fin à la guerre civile libérienne. Cependant, le manque de volonté politique et d'une ferme détermination des parties de respecter l'Accord d'Abuja, ainsi que l'absence d'un engagement

sérieux à l'égard du maintien du cessez-le-feu, continuent d'affecter la viabilité du processus de paix et pourraient entraîner la perte de l'appui que la communauté internationale a apporté jusqu'à présent à ce pays.

Ma délégation a pris note du Mécanisme approuvé le 7 mai dernier par les ministres des affaires étrangères des pays membres de la CEDEAO réunis à Accra pour réactiver l'Accord d'Abuja au Libéria, Accord dans lequel ils ont réaffirmé qu'il constituait la base essentielle pour le rétablissement de la paix au Libéria et ils ont convenu des conditions à remplir par les factions libériennes pour reprendre son application.

Ma délégation voudrait souligner l'importance que revêt la réalisation de ces conditions pour le processus de paix au Libéria. Si les factions libériennes ne rétablissent pas rapidement le cessez-le-feu et persistent en revanche à poursuivre les hostilités, si elles ne retirent pas leurs combattants de la ville de Monrovia, si elles ne restituent pas les armes prises au Groupe de surveillance de la CEDEAO (ECOMOG) et l'équipement pillé à la MONUL, aux agences spécialisées des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, et si elles ne garantissent pas non plus la sécurité et la liberté de mouvement des civils, les conséquences seront désastreuses pour le pays et pour le peuple libérien, car la communauté internationale ne souhaitera plus continuer de participer à un processus de paix dans lequel les parties ne font pas preuve d'une détermination claire de le mener à bien, et la CEDEAO et la MONUL, qui se sont occupées du conflit pendant plusieurs années pourraient envisager leur retrait du Libéria. C'est pourquoi ma délégation s'associe à l'appel lancé aux parties par le Secrétaire général dans son rapport pour qu'elles appliquent sans tarder les mesures convenues par la CEDEAO à Accra.

Ce qui importe le plus à l'heure actuelle c'est le rétablissement des conditions de paix et de sécurité de base au Libéria et la reprise de l'application de l'Accord d'Abuja. Étant donné la situation d'insécurité et d'instabilité qui prévaut dans ce pays, il n'est pas possible de garantir la participation de tous les secteurs de la société civile au processus de paix ni la tenue des élections prévues dans cet accord. Il n'est pas possible non plus que, dans cette situation, la MONUL puisse réaliser efficacement ses objectifs et être à même de procéder à une enquête sur les dénonciations faisant état de violations des droits de l'homme au cours des hostilités récentes. Il est également difficile que l'assistance humanitaire puisse parvenir à la majorité de la population civile qui est déplacée et que l'on puisse rapatrier rapidement des centaines de milliers de réfugiés libériens qui ont cherché refuge dans les pays voisins. C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il est nécessaire que les parties adoptent des mesures concrètes pour rétablir l'ordre public dans tout le Libéria.

Ma délégation souhaite souligner le rôle pertinent que joue le Groupe de surveillance du cessez-le-feu institué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), pour faciliter une solution pacifique de la crise. Nous reconnaissons l'importance du maintien de sa présence au Libéria, malgré le fait qu'il fonctionne avec du personnel et des ressources sérieusement limités qui ne lui permettent pas de protéger comme il convient le personnel et les biens des Nations Unies. Par conséquent, il faut doter l'ECOMOG du financement adéquat et des ressources humaines nécessaires pour lui permettre de remplir ses fonctions de force de maintien de la paix. De même, nous pensons que la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, la MONUL, continue de jouer un rôle important à l'appui des efforts de la CEDEAO pour faciliter la reprise du processus de paix et l'adoption de mesures de confiance qui permettront l'application de l'Accord d'Abuja. Par conséquent, ma délégation serait disposée à appuyer la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport visant à proroger le mandat de la MONUL, étant entendu qu'il faudra éventuellement augmenter ou réduire son effectif en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire au Libéria.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a été profondément troublée par la reprise des combats au Libéria le 6 avril 1996; ces combats ont détruit de la manière la plus cruelle et la plus brutale les acquis d'un processus de paix prometteur. L'effusion de sang insensée infligée à la ville de Monrovia, qui avait été une zone de sécurité pendant la plus grande partie des six années de guerre civile, a engendré le désespoir là où l'on avait nourri l'espoir d'un avenir pacifique.

Ce sont les chefs de factions et les parties libériennes qui portent la responsabilité ultime d'avoir entraîné leur pays et leur peuple sur une voie de tueries sans merci et de destructions absurdes de biens. Il est incompréhensible que des individus qui aspirent au leadership de leur pays puissent en même temps le réduire à un terrain vague et faire de sa capitale une ville fantôme.

Quel genre de pays veulent-ils gouverner? Un pays transformé en ruines? La reprise des hostilités a révélé des chefs de factions avides de pouvoir, égoïstes et n'ayant aucun amour pour leur pays et leur peuple. Ils doivent essayer de changer cette image s'ils veulent être pris au sérieux et être dignes de l'aide internationale.

Il est clair que les combats actuels ont été une grave erreur, un terrible calcul militaire qui a mené à l'impasse, une tentative qui n'aurait jamais dû être faite pour commencer. Il est clair qu'aucun chef de faction ne peut espérer imposer sa volonté aux autres. En d'autres termes, les chefs de factions n'ont d'autre choix que de reprendre les négociations en vue de régler pacifiquement la crise libérienne.

L'aspect le plus pénible de la tragédie du Libéria est qu'elle était prévisible. La communauté internationale savait parfaitement depuis la signature de l'Accord d'Abuja que le succès du processus de paix dépendait d'un désengagement rapide, du désarmement et de la démobilisation des combattants. Les informations sur les ressources matérielles et financières nécessaires à la réalisation de cette tâche n'ont pas manqué. Il reste que les appels du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) en faveur d'un soutien financier et logistique n'ont pas reçu de la communauté internationale une réponse suffisante et efficace. Ces États africains ont fait d'énormes sacrifices pour la cause de la paix au Libéria. Ils ont pleinement compris qu'aussi longtemps que la situation au Libéria continuera de pourrir, aucun d'entre eux ne sera pleinement en bonne santé.

Nous nous félicitons de l'engagement et de la ténacité des États membres de la CEDEAO participant à l'ECOMOG. Il est regrettable de constater que des signes de lassitude commencent à se manifester parmi eux au sujet du problème du Libéria. Ces États réalisent un travail exemplaire en matière de maintien de la paix au niveau régional, dont d'autres en Afrique et ailleurs devraient s'inspirer. Nous souhaitons qu'ils continuent sur cette voie. Ils doivent persévérer et transcender les difficultés actuelles. Nous sommes pleinement conscients des difficultés financières et logistiques énormes qu'ils rencontrent, mais nous savons également qu'ils sont si proches du succès que rien de nouveau ne semble pouvoir rivaliser avec leur expérience ou leur détermination. L'Histoire sera meilleur juge à leur égard que la communauté internationale quant à leur détermination inébranlable à ramener la paix au Libéria. Le peuple libérien n'oubliera jamais les sacrifices et les efforts inappréciables qu'ils consentent.

Nous demandons au reste des États membres de la CEDEAO de s'associer à leurs frères dans la recherche de la paix au Libéria. Les dividendes de la paix au Libéria seront partagés entre tous les États de l'Afrique de l'Ouest, et il est impératif que tous les États de la sous-région participent à sa réalisation. Ils doivent tout faire pour y participer et ne laisser aucun obstacle leur barrer la route. Nous pensons qu'une approche unie, collective et déterminée de tous les pays de la sous-région se prêterait mieux à la recherche d'une solution à la crise libérienne.

L'ONU ne peut se permettre de laisser les efforts de l'ECOMOG échouer. L'échec de l'ECOMOG aurait des implications considérables pour la future coopération entre l'ONU et les organisations régionales en matière de maintien de la paix. À cet égard, il est utile de noter que des questions se posent déjà sur ce qui se passera au Libéria une fois terminée la mission de l'ECOMOG en matière de maintien de la paix — c'est-à-dire sur ce qui se passerait au Libéria en cas d'échec de l'ECOMOG. Cette interrogation découle certainement du fait que la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) n'existe pas de façon indépendante; si elle est présente au Libéria, c'est parce que l'ECOMOG s'y trouve.

Il est toutefois important de reconnaître que l'arrangement régional au Libéria ne peut se substituer aux responsabilités des Nations Unies. L'ONU demeure la première organisation chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales et à cet égard, il est clair que le retrait de l'ECOMOG du Libéria aurait immédiatement pour effet d'amener l'ONU à assumer de nouveau ses responsabilités dans ce pays.

Ma délégation attendait avec intérêt les résultats de la réunion du Comité des Neuf de la CEDEAO qui a eu lieu les 7 et 8 mai 1996. Les décisions prises lors de cette réunion sont pleinement soutenues par ma délégation, et nous demandons aux chefs de factions de les mettre en oeuvre sans délai. À cet égard, nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide à l'ECOMOG afin qu'il puisse exécuter ses tâches plus efficacement. Les événements des dernières semaines ont clairement montré non seulement que l'ECOMOG a besoin de ressources financières et logistiques pour remplir son mandat, mais que ses effectifs doivent être sensiblement renforcés pour lui permettre de jouer un rôle de dissuasion crédible face aux chefs de factions. Il est important que des efforts concertés soient faits pour aider l'ECOMOG à devenir une force de maintien de la paix puissante, en mesure de se défendre et de défendre la population civile en cas de besoin. L'octroi de ressources suffisantes permettrait à davantage d'États d'Afrique occidentale et à d'autres pays de la région et au-delà de participer aux efforts de maintien de la paix au Libéria. Il est clair que dans les circonstances actuelles, les États africains ne peuvent maintenir leurs troupes au Libéria plus longtemps.

Nous savons parfaitement bien que la situation au Libéria ne se prête pas à des solutions faciles. La reprise

des hostilités, le 6 avril, nous a fait revenir en arrière de plusieurs mois. La situation au Libéria est toutefois loin d'être désespérée. Elle exige seulement que toutes les parties concernées assument leurs responsabilités. À cet égard, nous sommes conscients des efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine pour trouver une solution à la crise au Libéria. La situation dans ce pays réclame une réponse collective et novatrice de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation de l'unité africaine doivent renforcer leur coopération pour trouver des moyens pratiques de mettre fin à la crise. Jusqu'à présent, l'ECOMOG est le seul moyen dont nous disposions sur le terrain pour atteindre cet objectif.

Selon une information diffusée par la BBC ce matin, l'ECOMOG devrait avoir réussi à déployer ses forces dans tout Monrovia d'ici à la fin de la semaine. Cela contribuerait énormément à obtenir un le soutien de la communauté internationale. Il est temps que la communauté internationale reconnaisse pleinement le rôle de l'ECOMOG au Libéria et lui apporte tout l'appui dont il a besoin. Ne pas soutenir les efforts de l'ECOMOG au Libéria pourrait conduire à une catastrophe aux proportions inimaginables, et nous ne pensons pas que c'est la voie que la communauté internationale aimerait voir emprunter le Libéria.

M. Choi (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La situation tragique qui règne au Libéria a été illustrée par les images diffusées par la presse et montrant des adolescents déchaînés jouant aux soldats dans les rues de Monrovia, tirant dans tous les sens, et par l'épreuve atroce des réfugiés se trouvant à bord du navire *Bulk Challenger*, au début de ce mois. La République de Corée exprime sa vive indignation face aux atrocités commises par les factions libériennes en guerre, aux meurtres aveugles et aux actes de pillage et de destruction qui ont plongé Monrovia dans une complète anarchie depuis près de deux mois. La situation humanitaire épouvantable résultant du carnage est également une source de vive préoccupation pour nous tous. Ce qui inquiète particulièrement mon gouvernement est le mépris affiché par les factions libériennes à l'égard des Nations Unies, lors du pillage systématique et massif de biens appartenant à l'ONU, dont une grande partie des véhicules et de l'équipement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Mon gouvernement saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance au Gouvernement des États-Unis pour avoir aider à l'évacuation du personnel international du Libéria vers des pays voisins.

Les derniers événements au Libéria montrent les limites de la capacité de la communauté internationale à contribuer à la restauration de la paix et de la stabilité dans cet État, où les factions en guerre sont déterminées à utiliser tous les moyens pour prendre le pouvoir, même au risque de détruire le pays tout entier et de tenir l'ensemble de la population en otage. Il apparaît clairement une fois de plus que la bonne volonté de la communauté internationale ne peut remplacer la volonté politique des parties de contribuer elles-mêmes à résoudre ce conflit. La reprise des combats a réduit à néant nombre des progrès difficilement obtenus dans le processus de paix au Libéria. Elle a accru la méfiance mutuelle entre les chefs de factions, exacerbant les difficultés déjà énormes qui se posent au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et à la MONUL. L'Accord d'Abuja a beaucoup perdu de sa crédibilité et, partant, ses chances d'être mis en oeuvre dans sa forme originale.

La question qui se pose maintenant est la suivante : que peut faire la communauté internationale à propos de tout cela? Voici les observations de ma délégation à ce sujet.

Tout d'abord, l'Accord d'Abuja doit demeurer la base de tout effort visant à restaurer la paix et la stabilité au Libéria, bien que son calendrier d'application demandera des ajustements au vu des derniers développements. À cet égard, nous nous réjouissons de l'adoption, par les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Accra, au début du mois, du Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja. Nous demandons instamment aux factions libériennes de remplir fidèlement les conditions convenues aux termes du Mécanisme, telles qu'elles sont évoquées au paragraphe 7 du rapport (S/1996/362) du Secrétaire général. L'attachement des factions libériennes au processus de paix sera testé par la mesure dans laquelle elles rempliront fidèlement et rapidement ces conditions. Nous soulignons également qu'il importe que les travaux du Conseil d'État soient réalisés dans l'esprit de l'Accord d'Abuja.

Deuxièmement, la communauté internationale peut jouer un rôle décisif au Libéria en renforçant la capacité de maintien de la paix du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Bien qu'il ait beaucoup été question récemment du rôle controversé de l'ECOMOG, notamment en réaction à la dernière reprise des combats à Monrovia, nous estimons que l'ECOMOG demeure la seule force capable de dissuader efficacement les factions libériennes. Moyennant une assistance internationale et un soutien logistique plus importants, nous pensons que l'ECOMOG pourrait faire

mieux. La CEDEAO, quant à elle, a également sa part d'effort à fournir pour améliorer la capacité et l'efficacité de l'ECOMOG grâce à une structure de commandement améliorée et à des effectifs renforcés, à une stricte neutralité et à une discipline accrue. Ce qui est en jeu ici va au-delà du succès ou de l'échec du processus de paix au Libéria. Étant donné que le Libéria est le premier cas où une organisation régionale entreprend des opérations de maintien de la paix en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, l'échec de la mission de l'ECOMOG pourrait avoir des conséquences néfastes sur le rôle futur des organisations régionales ou sous-régionales en Afrique dans le règlement de conflits intrarégionaux.

Troisièmement, les chefs de factions devraient être sérieusement mis en garde quant aux conséquences possibles de leur mauvaise conduite. Ils devraient être tenus personnellement responsables de graves violations du droit humanitaire international. De plus, ils devraient servir de clair avertissement que tout chef de faction qui s'empare du pouvoir par tout autre moyen que le processus démocratique se verra refuser la reconnaissance internationale. Nous nous réjouissons de la décision prise à cet effet par les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO à Accra.

Enfin, ma délégation estime que l'embargo sur les armes mis en place par la résolution 788 (1992) devrait être appliqué plus efficacement. Si on ne coupe pas la livraison d'armes aux factions, le succès du processus de paix ne pourra être assuré.

S'agissant de la recommandation du Secrétaire général de proroger de trois mois le mandat de la MONUL, ma délégation la soutient avec la conviction que la présence même de la MONUL au Libéria, même à un niveau minimal, revêt une signification symbolique de l'attachement de l'Organisation des Nations Unies à la restauration de la paix et de la stabilité au Libéria. Elle contribuera à créer un climat de confiance favorable à la relance du processus de paix. Néanmoins, la présence continue de la MONUL n'aura de sens que si les parties libériennes démontrent par des actions concrètes leur attachement au processus de paix et seulement dans la mesure où la CEDEAO continuera d'avoir pour mission de surveiller son application et où la sécurité du personnel de la MONUL sera assurée.

En conclusion, mon gouvernement demande aux chefs de factions en guerre au Libéria d'empêcher une nouvelle effusion de sang et de revenir immédiatement au processus de paix. Il est grand temps pour eux de dépasser leurs ambitions personnelles et leur soif de pouvoir et de régler leurs divergences par des processus démocratiques.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Les événements des deux derniers mois au Libéria ont dépassé les prédictions les plus sombres et asséné les coups les plus forts aux espoirs d'un retour rapide du Libéria à la paix, si cruellement nécessaire à son peuple qui souffre depuis si longtemps et qui est complètement épuisé par six années d'une guerre fratricide. La reprise des hostilités au Libéria — dont l'épicentre, cette fois, a été la capitale, Monrovia — a fait un grand nombre de victimes et causé d'importantes destructions et une débauche de pillage et de violence, accompagnées d'un exode massif de réfugiés et de personnes déplacées. Tout cela n'a pas seulement exacerbé la situation au Libéria, mais a aussi menacé la stabilité des pays voisins de la région. Une fois de plus, les chefs des factions en guerre ont affiché un mépris total à l'égard des obligations auxquelles ils ont souscrit aux termes de l'Accord d'Abuja. Ce qui saute aux yeux, c'est leur hostilité envers les Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), forçant l'évacuation de la plupart du personnel international.

Nous condamnons fermement ces actes irresponsables et demandons instamment aux chefs des factions en guerre de respecter scrupuleusement le cessez-le-feu; de fournir de solides garanties de sécurité au personnel des Nations Unies et des autres organisations internationales; de procéder au retrait total des combattants de Monrovia; d'assurer les conditions d'un déploiement sans obstacles du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) dans l'ensemble de la ville; et de rétablir celle-ci dans son statut de zone de sécurité.

Nous considérons que l'objectif principal de la présente réunion du Conseil de sécurité est de signaler de façon absolument claire aux chefs des factions en guerre que la patience de la communauté internationale n'est pas illimitée, et qu'ils sont tenus d'entamer des négociations constructives en vue d'une reprise du processus de paix, d'élaborer un plan pour son application complète et de le mettre fidèlement en oeuvre.

Connaissant bien les imbrications et le tissu de contradictions hautement complexes qui sont à la base de la crise actuelle, les organisations régionales et sous-régionales — en particulier l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la CEDEAO — doivent jouer un rôle important pour amener les parties au dialogue et peuvent trouver des moyens réciproquement acceptables de venir à bout de ces complications.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit demander aux membres de la CEDEAO de profiter de leur prochaine réunion au sommet pour adopter des décisions sur une réorganisation et un renforcement possibles des structures de l'ECOMOG au Libéria, ainsi que sur un accroissement du rôle de ses forces, ainsi que des mesures visant à faire pression sur les chefs des factions libériennes. Faute de quoi, on ne saurait compter sur l'application de l'Accord d'Abuja et sur un règlement politique au Libéria. L'observation intégrale par tous les États de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 788 (1992) est également de la plus haute importance.

La délégation russe estime bien fondée la proposition du Secrétaire général figurant dans son rapport du 21 mai 1996 et concernant la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une durée de trois mois, jusqu'au 31 août de cette année. Il est clair que la présence continue de la MONUL dépend pleinement de la présence continue dans ce pays du contingent militaire régional uni, l'ECOMOG. Nous espérons que le Secrétaire général soumettra au Conseil de sécurité des recommandations sur le rôle nouveau de la MONUL à la lumière de l'évolution concrète et des résultats du sommet de la CEDEAO.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus inviter les chefs des factions en guerre au Libéria à renoncer aux ambitions politiques, à mettre fin à la guerre civile au Libéria, et à faire preuve de responsabilité à l'égard du sort des citoyens du pays. Nous leur conseillons de peser soigneusement toutes les conséquences profondes que risque d'avoir leur politique insensée actuelle. À cet égard, nous pensons que la triste expérience de la Somalie devrait leur servir de leçon.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que je n'ai pas eu la possibilité de le faire personnellement auparavant, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, fonction que vous exercez avec la compétence, la sagesse et l'impartialité totale que nous vous connaissons, qualités que nous apprécions à leur juste valeur. Je voudrais également exprimer ma gratitude personnelle et celle de mon pays à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Juan Somavía, pour son exercice de la présidence pendant le mois d'avril et pour avoir organisé au cours de ce mois, d'une manière si courtoise et efficace, une réunion officieuse entre le Président de la République italienne et les 15 membres du Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de représentant de la présidence de l'Union européenne. Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie s'associent à cette déclaration.

C'est la deuxième fois en 1996 que les événements au Libéria ont amené le Conseil de sécurité à traiter de la question dans le cadre d'un débat public. En janvier, la détérioration de la situation sur le terrain avait conduit le Conseil à mettre en garde les parties contre une recrudescence de la violence susceptible de compromettre le processus de paix. À la lumière des combats récents qui se sont déroulés dans le pays, il s'avère aujourd'hui que cette prévision était même trop optimiste. L'Accord d'Abuja d'août 1995, qui a nourri nos espoirs de voir le processus de paix au Libéria aboutir, semble aujourd'hui plus lointain que jamais.

Y a-t-il encore une chance de paix au Libéria? Nous n'avons pas la réponse à cette question, mais après près de deux mois de combat, de pillage, de harcèlement du personnel des Nations Unies et du personnel international et de violations des droits de l'homme, les perspectives semblent en effet très sombres. Au Libéria, une poignée d'hommes gardent en otage une population tout entière, prolongeant les souffrances d'un grand nombrer de femmes, d'enfants et d'hommes au-delà de tout entendement humain.

Notre message aux factions belligérantes libériennes est bref et clair : nous réitérons l'appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et nous exigeons qu'ils reviennent au processus de paix d'Abuja. Nous avons épuisé nos appels à ceux qui ont une fois encore plongé le pays dans le chaos et la violence, menaçant également la stabilité de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Nous voudrions dire clairement que nous n'avons l'intention de reconnaître aucun gouvernement mis en place par le recours à la force.

La situation au Libéria nous rappelle ce qui s'est passé en Somalie, il y a peu. Là aussi, la communauté internationale avait tenté de contribuer à la recherche de la paix simplement pour constater que la lutte pour le pouvoir était la préoccupation majeure des chefs de factions et représentait bien plus à leurs yeux que le bien-être de la population. Nous espérons sincèrement que l'entêtement des chefs de guerre libériens à poursuivre leur combat ne forcera pas la communauté internationale à se retirer, une fois de plus, d'un pays africain qui a désespérément besoin d'aide. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, cela serait catastrophique non seulement pour le pays mais

aussi pour la sous-région toute entière. À cet égard, nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général, visant à proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) de trois mois.

L'Union européenne et ses États membres ont, jusqu'ici, été parmi les principaux dispensateurs de secours au Libéria. Aujourd'hui la poursuite des combats et le degré d'insécurité empêchent l'acheminement de l'aide. Nous ne pouvons que dire que nous restons disposés à aider la population civile. Mais nous ne pouvons que répéter que cet appui sera fonction du rétablissement d'un climat sûr.

En 1992, le Conseil de sécurité avait imposé, par sa résolution 788 (1992), un embargo sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire au Libéria. Aux termes de la résolution 985 (1995), tous les États ont l'obligation de porter à l'attention du Comité établi par cette résolution tous les cas de violations de l'embargo sur les armes. Il est clair que l'embargo est constamment violé. Nous voudrions lancer à tous les pays un appel pour entreprendre des enquêtes approfondies sur les mouvements d'armes qui affluent au Libéria. Tant que les factions pourront s'armer, il n'y aura pas de possibilité réelle de parvenir à une paix durable au Libéria.

Nous réitérons notre appui aux efforts acharnés déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à son président, le Président Rawlings, en faveur de la paix. L'accord signé à Abuja en août 1995, qui, à notre avis, fournit toujours le cadre principal du processus de paix, avait été négocié avec succès par la CEDEAO. Ce n'est que par l'engagement continu des États voisins que la paix au Libéria a une chance de l'emporter. Nous exprimons donc l'espoir que le prochain sommet des États de la CEDEAO produira des résultats positifs. Nous partageons également l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) ne dispose pas des ressources et de la structure nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Enfin, nous ne pouvons que souligner la responsabilité directe et personnelle des chefs de guerre libériens dans cette question. Non seulement ils ont la responsabilité du rétablissement de la paix, mais ils doivent également savoir que la communauté internationale les tiendra responsables des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises dans le pays dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement britannique a lu avec attention le rapport du Secrétaire général, en date du 21 mai, sur la situation au Libéria. En fait, c'est une lecture attristante. Le rapport fait état de la désintégration totale de l'ordre public à Monrovia, du mépris complet dont font montre les chefs de factions à l'égard des engagements auxquels ils ont librement souscrit dans le cadre de l'Accord d'Abuja et les souffrances permanentes des Libériens de la rue reflètent la précarité de la situation au Libéria qui nous préoccupe tous. Nous pensons comme le Secrétaire général que, dans ces circonstances, sa recommandation en faveur d'une prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une période de trois mois en le maintenant à son niveau actuel est appropriée. Nous sommes donc en faveur de l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité à cet effet.

La responsabilité des chefs de factions dans la situation critique que vit leur propre peuple est claire. Il en va de même pour ce qui est de leur responsabilité de se conformer à l'Accord d'Abuja. Nous souscrivons aux conclusions de la réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenue à Accra, selon lesquelles l'Accord d'Abuja doit être remis sur les rails. La pleine application de l'Accord reste le meilleur cadre pour résoudre les problèmes du Libéria. Le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) demeure la meilleure option viable pour progresser sur le terrain. Le renforcement de l'ECOMOG est toujours d'une nécessité vitale, ne fût-ce que pour assurer adéquatement la sécurité du personnel de la MONUL. Nous espérons que la communauté des donateurs réfléchira attentivement à l'aide la plus utile qu'elle peut apporter.

Nous nous féliciterions en particulier du déploiement du 2e bataillon ghanéen de l'ECOMOG. Mais nous notons que le Gouvernement ghanéen est préoccupé de voir que les chefs de factions n'ont pas appliqué l'Accord d'Abuja et qu'il est possible que le bataillon supplémentaire soit utilisé pour faciliter le retrait de toutes les troupes ghanéennes du Libéria.

Le rapport du Secrétaire général insiste sur le fait que la présence de la MONUL serait impossible au cas où l'ECOMOG se retirerait du Libéria. Les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO ont dit clairement que le

temps était compté pour les chefs de factions. La patience de la communauté internationale est à bout. Un cessez-le-feu immédiat doit être conclu et respecté. Monrovia doit retrouver son statut antérieur de zone de sécurité. L'ECOMOG doit pouvoir se déployer conformément à son mandat. L'aide humanitaire doit pouvoir parvenir à ceux qui en ont le plus besoin. Sans ces conditions fondamentales réunies, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants ne pourront pas se poursuivre.

Le message envoyé aux chefs de factions ne saurait être plus clair : arrêtez les combats, déposez les armes et entendez les appels du peuple qui souffre. C'est la seule voie de l'avenir pour le Libéria.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : La situation actuelle au Libéria est pour nous tous une source de vive préoccupation. Nous nous félicitons de ce débat ouvert, qui permet aux membres du Conseil et aux autres États Membres des Nations Unies d'exprimer leurs vues sur ce conflit qui touche de nombreux pays. Nous aimerions faire connaître notre position à la lumière du récent rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, que le Secrétaire général a présenté dernièrement sur la situation au Conseil de sécurité sous le titre trompeur, en anglais, de «progress report». En effet, il n'y a pas eu progrès; on n'a enregistré que des reculs, puisqu'on est passé du cessez-le-feu à la reprise des combats et de la tuerie.

Le bilan que nous faisons de la situation est clair : nous sommes profondément déçus et préoccupés par la poursuite des combats à Monrovia et dans d'autres parties du Libéria. Les efforts considérables qui ont été faits pour ramener la paix et la stabilité dans ce pays, qui a connu tant de violence ces six dernières années, ont été anéantis. Les espoirs certains qu'avait suscités le processus de paix désormais interrompu ont été brisés lorsque les combats ont repris il y a six semaines à Monrovia.

La responsabilité de la rupture du processus de paix incombe exclusivement aux chefs des différentes milices, qui se moquent bien des efforts faits par le peuple libérien pour survivre — et à plus forte raison de son bien-être —, des principes universellement reconnus du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Ils ont infligé à la population du Libéria une guerre cruelle et ils se sont livrés à des atrocités contre la population civile. Nous sommes de tout coeur avec la population du Libéria. Nous avons son sort à l'esprit quand nous essayons de trouver le moyen de faire face comme il se doit à la situation.

Nous demandons instamment aux chefs de factions de mettre immédiatement fin aux combats et de se soumettre aux exigences fixées dans le Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja, adopté le 8 mai par le Comité des Neuf sur le Libéria de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a également reçu l'appui unanime des membres du Groupe de contact international sur le Libéria lors de sa deuxième réunion, tenue le 24 mai 1996 à New York.

Nous attendons des chefs de factions libériennes qu'ils prennent immédiatement des mesures concrètes pour reprendre le processus de paix, conformément au Mécanisme, notamment en restaurant le cessez-le-feu, en retirant leurs combattants armés de Monrovia, en rétablissant Monrovia en tant que zone de sécurité, en rendant les véhicules et autres matériels volés à la MONUL, aux institutions des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, ainsi que les armes dérobées au Groupe de contrôle de la CEDEAO.

Nous espérons que les chefs de factions feront la preuve de leur adhésion aux principes de l'Accord d'Abuja en prenant immédiatement ces mesures. La CEDEAO a d'ores et déjà indiqué que sa présence au Libéria serait réévaluée début août en fonction des progrès qui auront été faits pour ce qui est de réunir ces conditions. J'ajouterai que nous sommes nous aussi pour un renforcement de l'embargo sur les armes, qui permettrait de stopper l'afflux d'armes et les massacres insensés.

Le Conseil de sécurité devra décider d'ici à la fin de la semaine de la prorogation éventuelle du mandat de la MONUL. Le Conseil devra décider dans quelles conditions la présence de la MONUL au Libéria conserve tout son sens. Nous demandons instamment aux chefs de factions à Monrovia de s'efforcer, en mettant immédiatement en oeuvre ces mesures, de montrer qu'ils souhaitent que la présence de la MONUL dans leur pays se poursuive.

Nous devons également trouver le moyen de permettre à la société civile d'occuper la place qui lui revient de droit dans le processus de paix et, partant, de répondre aux aspirations des civils libériens qui souhaitent réintégrer ce processus.

Par le passé, l'Allemagne a contribué de manière importante à l'effort humanitaire destiné à soulager les souffrances du peuple du Libéria ravagé par la guerre. Elle continuera de le faire par le biais de contributions bilatérales, de contributions au budget du Bureau des affaires humanitaires de la Communauté européenne et de contribu-

tions aux budgets des différentes institutions du système des Nations Unies. L'acheminement de l'aide humanitaire dépend toutefois de l'existence d'un environnement sûr et stable qui, malheureusement, fait défaut au Libéria en ce moment. Tout en demandant aux chefs de factions de se plier aux exigences que je viens d'énoncer, nous exprimons l'espoir que soient bientôt rétablies les conditions qui permettront l'acheminement de l'aide humanitaire à la population libérienne qui en a besoin.

Je voudrais, pour conclure, louer les efforts que continuent de déployer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour faciliter la reprise du processus de paix. Nous déplorons la mort de plus de 100 soldats de l'ECOMOG au cours des derniers combats. J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, à son Représentant spécial et au personnel de la MONUL, qui multiplient les efforts en vue de trouver une solution pacifique à la crise.

M. Dejammet (France) : La délégation française a examiné avec attention le rapport que le Secrétaire général a publié sur la situation au Libéria. Les récents événements qui se sont produits dans ce pays continuent de susciter l'inquiétude du Gouvernement français. Le basculement dans le chaos du Libéria, qui semblait mener à bien le processus de paix décidé à Abuja, a été une source de grande déception. Nous estimons que les factions portent l'entière responsabilité de ce qui vient de se produire. Le Secrétaire général indique dans son rapport que

> «les chefs de factions ont nettement démontré leur mépris pour les aspirations à la paix du peuple libérien». (*S/1996/362, par. 43*)

Nous partageons ce jugement.

La délégation française regrette en particulier que la reprise des combats à Monrovia et dans le reste du pays se soit traduite par l'anéantissement des efforts faits dans le domaine humanitaire. Les combats ont fait fuir la moitié de la population de la capitale. Ils ont mis fin aux espoirs de 750 000 réfugiés de rentrer rapidement chez eux.

Les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui se sont réunis à Accra le 7 mai ont réaffirmé que l'Accord d'Abuja constituait la seule base pour rétablir la paix au Libéria. Partant de là, ils ont défini un certain nombre de mesures que les factions devront mettre en oeuvre d'ici la tenue du Sommet de la CEDEAO qui interviendra au début du mois d'août. Les ministres des affaires étrangères ont fait savoir que le maintien au Libéria de la force africaine dépendra des progrès qui auront été réalisés par les factions pour remettre sur rails le processus de paix. De son côté, le Secrétaire général indique dans son rapport que la MONUL ne restera au Libéria que si l'ECOMOG n'est pas elle-même conduite à quitter le pays.

La France souhaite que les factions entendent l'appel qui leur est ainsi lancé. Un retrait complet de la Communauté internationale du Libéria aurait en effet pour conséquence de permettre la reprise des combats sur l'ensemble du pays sans perspective de règlement à court terme. Cette perspective serait plus dangereuse pour la stabilité de la sous-région. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas abandonner les Libériens à eux-mêmes.

La France n'a cessé d'apporter son soutien au processus de paix au Libéria. Elle le fera encore en acceptant, comme le recommande le Secrétaire général, de prolonger le mandat de la MONUL pour une durée de trois mois. La France, comme elle s'y est engagée, apportera également une aide au processus de paix de 15 millions de francs, dont 3,5 seront versés au Fonds spécial des Nations Unies pour l'application des accords de paix au Libéria et qui devraient permettre, comme l'y encourage le Secrétaire général, à équiper un bataillon de la force africaine. Nous espérons que cette aide contribuera à renforcer l'ECOMOG sur le terrain et donc à mieux garantir la sécurité dans la capitale et dans le reste du pays lorsque les soldats de la CEDEAO pourront s'y redéployer.

Cela dit, la prorogation du mandat de la MONUL devra être mise à profit par le Conseil pour examiner si les chefs de guerre entendent réellement restaurer la paix au Libéria. Dans le cas contraire, il nous faudra, comme le suggère le Secrétaire général, reconsidérer le rôle de la mission d'observateurs. Nous espérons sincèrement ne pas être obligés de nous prononcer en faveur de son retrait.

Nous savons qu'au Libéria les chefs de guerre croient encore qu'une issue militaire est possible à un conflit qui ensanglante ce pays depuis bientôt sept ans. Ces chefs militaires commettent une erreur. Le Secrétaire général écrit dans son rapport que les chefs de factions devraient soigneusement méditer les enseignements que l'on peut tirer de la Somalie. Nous invitons donc fortement ceux-ci à suivre le conseil du Secrétaire général et en tirer les conséquences pour permettre à tous les Libériens de recouvrer la voie de la démocratie et du progrès.

M. Wlosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation polonaise se félicite que le Conseil de sécurité ait convoqué un débat à participation non limitée sur la situation au Libéria afin d'examiner les solutions proposées par la communauté internationale en ce qui concerne le conflit sanglant qui déchire ce pays. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport informatif, bien que pessimiste, sur le Libéria publié en considération de l'expiration du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), le 31 mai.

La délégation polonaise est profondément préoccupée par la poursuite des combats entre des factions rivales à Monrovia et par toutes leurs conséquences : la désintégration totale de l'ordre public, la violence exercée à l'encontre de la population civile, le pillage généralisé — qui a également touché les biens des organisations internationales opérant au Libéria — et une situation humanitaire grave qui ne cesse de se détériorer. Tous ces événements marquent un recul très alarmant du processus de paix au Libéria et un retour à la guerre civile qui ravage ce pays depuis les 20 dernières années.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le calendrier fixé pour l'accomplissement des obligations contractées par les parties au conflit en vertu de l'Accord d'Abuja a été totalement interrompu. Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport, il est peu probable que des élections libres et démocratiques puissent avoir lieu en août.

La communauté internationale est déçue et découragée face à l'évolution de la situation au Libéria qui représente une menace pour la sécurité de l'ensemble de la région d'Afrique de l'Ouest. En dépit de l'attachement de longue date de la communauté internationale à l'égard du règlement du conflit dans ce pays et de l'engagement en effectifs et en ressources dans les opérations de maintien de la paix conduites par le Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'objectif de tous ces efforts — c'est-à-dire le règlement pacifique du conflit — semble encore hors de portée. Nous sommes confrontés à la question extrêmement grave de savoir comment venir à bout du conflit libérien et est-il opportun de poursuivre l'intervention de la communauté internationale dans les affaires de ce pays.

Il convient de signaler que la principale responsabilité des événements au Libéria repose sur les dirigeants des factions belligérantes qui ne font pas montre de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord et à un compromis. Nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, selon lequel c'est la tendance de certains chefs de guerre libériens à violer les dispositions de l'Accord d'Abuja et à les interpréter à leur manière qui a directement abouti au déclenchement des derniers combats sanglants. Nous sommes également d'avis que tout chef qui prendrait le pouvoir par la force devrait être mis au ban de la communauté internationale.

Les chefs libériens devraient prendre conscience du fait que la communauté internationale ne sera prête à maintenir sa présence dans leur pays qu'à condition qu'ils reviennent aux principes définis par l'Accord d'Abuja. Faute de quoi, elle pourrait commencer à envisager son retrait du Libéria, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner pour ce pays. En ayant cette position à l'esprit, nous soutenons pleinement les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO, qui ont convenu à Accra des conditions à remplir par les chefs des factions libériennes, notamment le rétablissement du cessez-le-feu et le retrait des combattants de Monrovia, en tant que premières mesures pour réactiver le processus de paix.

Les efforts déployés jusqu'à présent par les États de l'Afrique de l'Ouest en vue de résoudre le conflit interne au Libéria voisin devraient être appréciés à leur juste valeur. Nous souhaitons tout d'abord souligner le rôle que joue le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, l'arrêt définitif de ses fonctions aurait des conséquences très graves pour le pays.

En attendant l'issue du sommet de la CEDEAO, nous estimons que la communauté internationale devrait offrir tout son soutien à l'ECOMOG. En même temps, les États qui participent à l'ECOMOG ne devraient épargner aucun effort pour améliorer son efficacité.

La délégation polonaise demeure convaincue que les Nations Unies devraient rester attachées à la cause d'un règlement du conflit au Libéria. C'est la raison pour laquelle nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général et à ses représentants, en particulier M. James Jonah, pour tous les efforts qu'ils ont déployés afin de maintenir et de faciliter les négociations entre les parties libériennes rivales.

Nous rendons également hommage à la MONUL qui, depuis de longues années, a incarné le désir de la communauté internationale de régler le conflit au Libéria. Étant donné que le mandat de la MONUL est une mission d'observation et du fait de sa petite taille, la MONUL est tributaire de l'ECOMOG, en particulier pour ce qui est

d'assurer la sécurité de son personnel. C'est pour ces raisons que nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle le mandat de la MONUL, à son niveau d'effectif actuel, soit pour le moment prorogé de trois mois maximum jusqu'au 31 août, date à laquelle l'issue du sommet de la CEDEAO relatif au maintien de l'ECOMOG sera connue.

Pour terminer, j'insiste une fois encore sur le fait que la réalisation des espoirs d'un avenir plus favorable pour le Libéria dépend avant tout des Libériens eux-mêmes.

M. Somavia (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole à une séance officielle du Conseil au cours de votre présidence, je souhaite féliciter chaleureusement la Chine pour sa conduite très efficace de la présidence. Je souhaite vous féliciter ainsi que votre équipe très compétente, pour la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil. C'est un grand plaisir que de travailler sous votre présidence.

Je souhaite également vous remercier d'avoir convoqué un débat à participation non limitée sur cette question, à un moment particulièrement complexe dans l'évolution des événements politiques et sociaux au Libéria. Nous remercions le Secrétaire général du rapport qu'il nous a présenté sur ladite situation, ainsi que des efforts qu'il a déployés en vue de surmonter la crise politique profonde libérienne. Nous adhérons à sa proposition de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) dans les conditions indiquées dans son rapport.

Nous souhaitons également remercier M. James Jonah pour ses activités sur le terrain et tout le personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui continuent de travailler en dépit de la difficulté de la situation qu'ils ont dû affronter. Notre reconnaissance va également au Gouvernement des États-Unis pour la tâche humanitaire qu'il a entreprise.

L'horreur de la violence vécue en ce moment à Monrovia est confirmée par le rapport dont nous sommes saisis. Les actes dégradants commis, notamment les attaques contre des civils et les organismes d'aide humanitaire, montrent un mépris absolu de la vie humaine.

La crise politique survenue fin mars a, une fois de plus, anéanti tous les efforts politiques déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'ONU depuis le début de cette décennie.

Il est particulièrement inacceptable de constater le mépris manifesté par les chefs de factions pour les aspirations de paix du peuple libérien. Il y a également un manque de respect évident et des violations commises à l'encontre de l'ONU, de la CEDEAO, du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et de la communauté internationale.

Parmi les mesures qu'il conviendrait de prendre, il faut mentionner celles qui visent à enquêter sur les crimes commis contre des civils et sur les violations des droits de l'homme. Ces mesures doivent s'efforcer de déterminer les responsabilités pénales et civiles des auteurs de ces crimes et réparer les torts causés aux victimes.

De même, il faut enquêter sur les mauvais traitements infligés aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, en définissant les responsabilités qui incombent aux différentes factions et aux différents dirigeants. Il nous paraît indispensable d'agir avec fermeté et d'exiger que les responsables assument leurs responsabilités. L'impunité des méfaits commis antérieurement par ces mêmes groupes favorise la répétition de telles actions. Nous ne voulons pas qu'une culture de l'impunité continue de se développer au Libéria.

Lors de la première intervention officielle que nous avons faite sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria au mois de janvier dernier, nous avons insisté sur l'importance que nous attachons au processus de paix et de reconstruction du Libéria. Nous avons également souligné le fait que cette opération était une activité d'appui des Nations Unies à une initiative régionale de rétablissement de la paix. Cet effort déployé au niveau africain nous a semblé être une voie nouvelle et facile pour faire face aux problèmes de menaces à la paix, et c'est pourquoi nous croyons qu'il doit aboutir et ce, en raison de sa double signification : la solution des problèmes du Libéria et la promotion du rôle de la région dans le règlement des conflits.

En conséquence de l'absence totale de coopération de la part des chefs de factions au Libéria, on court le risque de voir les pays de la CEDEAO décider de mettre fin au travail de l'ECOMOG dans ce pays, ce qui entraînerait la fin des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies (MONUL). Les conséquences que cela pourrait avoir pour la population civile nous incitent à demander que l'on accroisse au maximum les efforts afin d'éviter que cela ne se produise.

Il est évident que la CEDEAO a de sérieux problèmes de financement s'agissant des opérations de l'ECOMOG et que l'absence d'appui international compromet son maintien. Un appel du Conseil à la communauté internationale à cet égard ne semble pas être suffisant pour surmonter le problème. Il sera peut-être nécessaire d'étudier des formes de financement dans le cadre des plans d'appui des institutions de Bretton Woods au Libéria, ou de lier la mise sur pied des programmes du système des Nations Unies au Libéria à la réalisation des objectifs du cessez-le-feu et des accords politiques, comme cela est prévu, par ailleurs, par l'Initiative spéciale pour l'Afrique lancée il y a quelques mois à peine par le Secrétaire général. Nous devons également penser à la possibilité de souscrire à des annonces de contributions futures à un fonds pour la paix en Afrique. Quoiqu'il en soit, la question du financement exige une démarche novatrice.

Il est également essentiel d'obtenir un cessez-le-feu dans les plus brefs délais et d'appliquer l'Accord d'Abuja. Il est impossible de motiver la communauté internationale à accorder son appui à un pays dont les dirigeants, au prix d'énormes souffrances pour la population civile, démontrent un mépris absolu pour la paix et pour les organisations internationales qui sont chargées de la rétablir. Cela explique le manque de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria auquel le Secrétaire général fait allusion dans son rapport. Il ne peut y avoir d'enthousiasme à appuyer des activités en faveur de la paix si ceux qui devraient être les premiers à les encourager sont ceux qui les contrecarrent à tout moment.

La situation du Libéria est une épreuve sérieuse pour le Conseil de sécurité. Lorsque les dirigeants ne veulent pas la paix, le Conseil de sécurité ne peut refuser de s'acquitter des responsabilités humanitaires qui lui incombent. Si les dirigeants ne se soucient pas de leurs propres populations, nous ne pouvons pas, en tant que membres de la communauté internationale, simplement nous en laver les mains et tourner la tête. En l'absence de structures locales garantissant la sécurité des personnes, des familles et des communautés dans lesquelles les familles et les personnes vivent, c'est la communauté internationale qui acquiert ce que nous pourrions appeler une responsabilité humanitaire supplémentaire de combler ce vide. D'où, l'appui résolu que nous devons accorder aux organisations humanitaires tant onusiennes que privées. L'ONU ne peut pas abandonner le peuple libérien à son propre sort.

En outre, il faut dire clairement que de nombreux pays ne reconnaîtront pas ceux qui voudront régner par la force dans ce pays. Un autre aspect scandaleux est le flux continu d'armes vers le Libéria. Le résultat pratique de l'embargo est que les armes s'achètent à des prix plus élevés mais non que les armes cessent d'arriver au Libéria. Qui en est responsable? Sans doute, à nouveau les chefs de factions qui préfèrent affecter ces ressources à la guerre et non pas au développement de leurs populations. Sans doute les marchands d'armes, le plus grand symbole de l'immoralité qui tire profit des souffrances des gens, mais également les principaux pays producteurs d'armes — dont plusieurs sont assis ici, au Conseil de sécurité — qui doivent mettre en pratique des mécanismes beaucoup plus stricts et efficaces pour que l'embargo sur les armes devienne une réalité.

Pour terminer nous devons faire part de la vive inquiétude que nous cause la perspective d'un ajournement des élections, en conséquence de tout ce qui précède. Nous croyons que celles-ci sont un pas important essentiel pour surmonter les crises politiques et la crise morale qui frappent le Libéria. L'absence d'autorité légitime sera toujours un élément déstabilisateur auquel il faut remédier. Une fois la situation maîtrisée à Monrovia, il faut accorder la plus haute priorité à la tenue des élections prévues, afin que ce soit le peuple libérien lui-même qui choisisse la voie et la direction à suivre pour que la communauté internationale puisse alors lui apporter son appui le plus total. Le Chili manifeste sa solidarité totale à l'égard du peuple et de la société civile du Libéria, solidarité qu'elle considère comme un impératif moral et une responsabilité politique de la démocratie chilienne.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait d'abord exprimer sa satisfaction de voir le Conseil de sécurité convoquer ce débat à participation non limitée sur la situation au Libéria. Il est essentiel à notre avis que les Membres de l'Organisation des Nations Unies examinent la tragique situation dans ce pays et explorent tous les moyens pouvant mettre fin aux hostilités et reprendre le processus de réconciliation nationale.

À cet égard, la délégation indonésienne aimerait également exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport exhaustif (S/1996/362) du 21 mai 1996, le dix-septième d'une série de rapports intérimaires sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous voudrions également exprimer notre gratitude à M. James Jonah, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour les efforts qu'il fait pour promouvoir la paix dans ce pays, notamment lors de la mission qu'il a effectuée

récemment au Libéria. Nous sommes également très reconnaissants à M. Anthony Nyakyi, Représentant spécial du Secrétaire général, aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et à tout le personnel de la MONUL qui s'efforce courageusement de rétablir la paix et la stabilité dans des circonstances particulièrement dangereuses et précaires.

Ayant examiné avec soin ce rapport et vu la situation sur le terrain, ma délégation note avec consternation la grave situation qui règne dans le pays. À cet égard, nous ne pouvons qu'exprimer notre vive préoccupation devant la dégradation rapide de la situation au Libéria depuis l'éclatement d'hostilités, le 6 avril, qui marque la reprise d'une guerre civile de six ans. Même si nous savons qu'il y a eu des pauses dans les combats, il est inquiétant de noter qu'aucun cessez-le-feu ne semble tenir jusqu'à présent. Il est donc clair pour ma délégation que l'échec des parties chargées de mettre en oeuvre et de respecter les termes de l'Accord d'Abuja ne fait que souligner davantage le manque de volonté politique véritable des dirigeants libériens. Et comme nous l'avons dit et redit, la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja relève en fin de compte de la responsabilité du Conseil d'État, créé par les dirigeants libériens eux-mêmes.

Depuis l'adoption de la résolution 1041 (1996) par le Conseil de sécurité au début de l'année, prorogeant le mandat de la MONUL jusqu'à la fin de ce mois, nous avions espéré que cette période de temps fournirait l'occasion aux parties — occasion qu'elles saisiraient — de s'efforcer de réaliser des progrès dans le règlement des questions en suspens. Au lieu de cela, il faut malheureusement constater que le processus de paix ne sert qu'à promouvoir les ambitions personnelles des chefs de factions libériennes. Ma délégation déplore donc vivement le fait que les dirigeants libériens continuent de faire fi ouvertement des intérêts supérieurs du peuple libérien, qui endure d'indicibles souffrances depuis le début du conflit en 1989.

À cet égard, ma délégation se félicite de la convocation du Comité des Neuf de la CEDEAO le 7 mai à Accra en vue d'examiner les voies et moyens de mettre fin aux hostilités et de réactiver le processus de paix. Il est de plus réconfortant de noter que le Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja, adopté par la réunion, a réaffirmé que l'Accord d'Abuja constitue le seul fondement pour la paix au Libéria. Ma délégation appuie pleinement cette position. Nous pensons nous aussi que les protocoles récemment adoptés par le Conseil d'État sont en contradiction avec l'Accord d'Abuja et qu'aucun gouvernement mis en place par la force ne devrait être reconnu.

Un aspect que ma délégation souhaite souligner est le fait que le Conseil d'État et le général Johnson se sont félicités des recommandations et des conditions fixées par la CEDEAO et les ont acceptées, et qu'ils ont fait part de leur intention de les respecter. Nous pensons que cela constitue un fait nouveau positif qui pourrait constituer la base d'autres mesures de confiance. Vu les conséquences négatives pouvant découler des derniers événements et ses effets potentiellement déstabilisateurs pour toute la sous-région, ma délégation se félicite de toute action envisagée par les États Membres pour faire face à la situation. À cet égard, nous saluons l'initiative des États-Unis de créer un Groupe international de contact pour le Libéria. Ce groupe s'est réuni pour la première fois à Genève et a rassemblé les pays donateurs intéressés pour discuter de la question du rétablissement de la sécurité, du renforcement de l'ECOMOG et du retour des factions à l'Accord d'Abuja. Il s'agit là de questions réellement décisives qu'il faut discuter si l'on veut résoudre le conflit libérien.

L'actuelle situation sécuritaire est vraiment inquiétante, les actes de pillage sont généralisés et les prises d'otages se multiplient. Une situation d'instabilité persistante ne favorise pas la création d'un climat propice à l'organisation du processus électoral. Les élections prévues pour août 1996 en vertu de l'Accord d'Abuja sont donc peu probables, vu l'absence d'institutions opérationnelles et la situation politique et militaire explosive. À cet égard, et gardant à l'esprit la recrudescence de la guerre civile, ma délégation souhaite souligner la nécessité pour tous les États de respecter strictement leurs obligations aux termes de la résolution 788 (1992) relative à l'embargo sur toutes les livraisons d'armes et d'équipement militaire au Libéria.

À cet égard, nous pensons qu'une solution au conflit libérien doit être recherchée aux niveaux interne et régional. Il est donc impératif que l'ECOMOG non seulement reçoive l'aide nécessaire mais fasse l'objet d'un accord sur l'état des forces entre la CEDEAO et le Conseil d'État, de façon qu'il puisse remplir son mandat. Un ECOMOG efficace pourrait à son tour fournir une sécurité adéquate au personnel non seulement de la MONUL mais d'autres organisations humanitaires, et arrêter l'exode des Libériens vers les pays voisins. Il est donc essentiel que le Conseil examine le rôle futur de l'ECOMOG afin qu'il soit en mesure de s'acquitter de ses tâches de façon appropriée.

Nous sommes vivement préoccupés par les graves violations des droits de l'homme commises dans ce pays,

tels que vol, matraquage, torture, meurtre et viol. Une des violations les plus ignobles est celle commise contre les enfants par la pratique consistant à en faire des enfants-soldats, que nous condamnons avec force. Ma délégation considère qu'il est de la plus haute importance que ces violations soient dûment examinées et qu'une fois les hostilités terminées, et dès que les conditions de sécurité le permettront, le rôle vital de la MONUL consistant à enquêter sur ces violations reprenne dès que possible.

La situation humanitaire continue d'être préoccupante. Les difficultés rencontrées sont dues surtout à l'insécurité croissante qui caractérise l'accès à certaines régions du Libéria pour y apporter une aide humanitaire. Certaines communautés sont devenues inaccessibles et les secours ont été suspendus, aggravant une situation déjà précaire pour les civils. Pour améliorer la situation, il est urgent que les parties coopèrent pleinement avec les organisations humanitaires et leur personnel. À cet égard, nous demandons aux parties libériennes de tout faire pour permettre le libre accès à l'aide humanitaire et de fournir des garanties de sécurité crédibles.

S'agissant de la question des réfugiés, nous savons que la guerre civile a créé au Libéria une population de réfugiés de plus d'un million de personnes vivant dans les pays voisins, leur imposant un énorme fardeau et accroissant de ce fait le risque de déstabilisation régionale. À cet égard, nous saluons l'initiative du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de fournir une aide aux pays qui accordent l'asile aux Libériens. Il va sans dire que nous restons d'avis que la solution à long terme à ce problème humanitaire réside dans le rétablissement de la paix et de la stabilité au Libéria et que les camps de réfugiés ne peuvent être qu'une solution provisoire.

Enfin, vu les conséquences désastreuses de ce la poursuite de ce conflit, nous demandons instamment aux factions en guerre de rétablir immédiatement le cessez-le-feu et de prendre des mesures concrètes pour réaffirmer leur attachement à l'Accord d'Abuja, faute de quoi les dirigeants libériens risquent de perdre toute forme de crédibilité ou de soutien de la part de la communauté internationale, en particulier si la CEDEAO décide de retirer l'ECOMOG, avec le risque de voir la MONUL prendre une décision similaire. C'est pourquoi nous partageons l'observation du Secrétaire général selon laquelle les factions libériennes doivent considérer soigneusement les conséquences extrêmement diverses de leurs actes au cours des prochains mois.

Compte tenu de ces observations, la délégation indonésienne appuie la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUL pour trois mois supplémentaires, jusqu'au 31 août 1996. Cette position est basée sur l'espoir qu'au cours de cette période les parties libériennes démontreront, par des mesures concrètes, leur volonté politique de résoudre le conflit dont est victime le peuple libérien depuis si longtemps. Nous attendons impatiemment les recommandations du Secrétaire général sur le rôle futur de la MONUL au-delà du 31 août, sur la base des décisions de la CEDEAO quant à son propre rôle au Libéria.

M. Queta (Guinée-Bissau) : Ma délégation a eu l'occasion d'exprimer à maintes reprises ses vues sur la situation au Libéria, pays frère ravagé par une guerre dévastatrice au cours des six dernières années.

Lors de l'examen du quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et après avoir écouté avec une particulière attention la déclaration faite par M. Alhaji Kromah, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement libérien de transition, devant le Conseil de sécurité, nous avons été encouragés d'apprendre que toutes les factions libériennes sont décidées à poursuivre la cause de la réconciliation nationale, car selon le Ministre Kromah,

> «Le principe d'un destin collectif oeuvre aujourd'hui tellement en faveur de la paix que mes collègues du Conseil d'État et moi-même considérons que le processus de paix est maintenant irréversible.» (*S/PV.3624, p. 2)*

Quatre mois après, nous constatons, une fois de plus, à l'occasion d'une séance publique du Conseil destinée à rechercher à nouveau des moyens pacifiques de résoudre l'impasse dans laquelle se trouvent les factions libériennes ainsi qu'à mettre fin aux violations de cessez-le-feu qui ont eu lieu récemment dans ce pays et qui ont provoqué des pertes de vies humaines parmi la population civile, qu'aucun progrès tangible n'a été enregistré. La Guinée-Bissau est fermement convaincue que le peuple libérien, à l'instar d'autres peuples dans le monde, mérite de vivre en paix et qu'il a le droit d'élever ses enfants dans des conditions de paix et de sécurité.

Ma délégation estime que la solution politique est la seule voie pour un règlement du conflit libérien. C'est donc dans ce contexte que nous lançons un nouveau et pressant appel à toutes les parties libériennes pour qu'elles respectent l'Accord d'Abuja, et que nous demandons aux chefs des factions de coopérer avec l'ECOMOG et la MONUL en vue de l'application de cet accord.

Malgré les événements tragiques qui ne cessent de se répéter au Libéria et les retards qui en découlent pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, nous partageons l'opinion du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à savoir que l'ONU et la communauté internationale doivent rester attachées au processus de paix libérien et que la MONUL aura un rôle très important à jouer à cet égard.

C'est dans le même esprit que nous demandons à la communauté internationale de fournir une assistance financière, logistique et autre à l'ECOMOG, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, s'agissant notamment du désarmement des factions libériennes et de l'adoption de mesures de confiance et de sécurité.

De même, nous pensons que le statut du personnel de l'ECOMOG, de la MONUL et des organismes humanitaires doit être strictement respecté par toutes les factions libériennes afin qu'il puisse continuer à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire dans tous les pays, en particulier pour les réfugiés et les personnes déplacées.

La Guinée-Bissau se félicite de la tenue à Accra, le 7 mai, de la réunion des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO sur la question du Libéria. Nous constatons avec satisfaction que les membres du Conseil d'État ont déclaré qu'ils respecteraient les recommandations issues de cette réunion des ministres des affaires étrangères. Nous espérons de même que le Sommet des chefs d'État de la CEDEAO, prévu pour le début du mois d'août, aboutira à des décisions importantes auxquelles participeront tous les chefs de factions libériennes.

Nous rendons également hommage au Gouvernement des États-Unis pour l'initiative qu'il a prise d'établir un Groupe de contact international pour le Libéria.

Ma délégation considère que c'est au peuple libérien, et en particulier à ses dirigeants, qu'incombe en dernière analyse la responsabilité de parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. En outre, nous demandons à tous les États de se conformer strictement à l'embargo sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire au Libéria décrété par la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, permettez-moi de remercier, par votre entremise, le Secrétaire général des efforts qu'il déploie en vue d'amener les Libériens à la réconciliation nationale. Je voudrais aussi remercier le personnel de la MONUL, de l'ECOMOG et des organismes humanitaires pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de mettre fin à la souffrance du peuple libérien.

Pour terminer, ma délégation réitère son soutien à la recommandation du Secrétaire général dans le sens du renouvellement du mandat de la MONUL pour une période de trois mois.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Le conflit au Libéria dure depuis six années. Ce conflit en Afrique de l'Ouest non seulement a causé beaucoup de morts et d'immenses pertes matérielles pour le peuple libérien, mais représente également une menace directe pour la paix et la stabilité des pays voisins et de la région dans son ensemble.

Au fil des ans, les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont efforcés sans relâche de mettre fin au combat au Libéria, en dépit de leurs propres difficultés économiques. Ils ont envoyé des forces de maintien de la paix au Libéria, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ils ont également proposé leurs bons offices et offert leur médiation pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties, en vue de faciliter le règlement pacifique de la question libérienne. Les Nations Unies et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) ont également déployé de grands efforts à cette fin.

À un certain moment, ces efforts de paix ont enregistré quelque succès. Cependant, nous avons noté dans le récent rapport du Secrétaire général que depuis le début du mois dernier la situation au Libéria s'est encore aggravée, que le conflit entre les diverses parties se poursuit et que Monrovia est presque devenu une ville morte. Tout cela compromet sérieusement l'application de l'Accord d'Abuja et rend difficile la tenue des élections générales prévues pour le mois d'août. En raison d'un manque de ressources et de personnel, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) n'est plus en mesure de garantir la sécurité de la MONUL. Cette évolution nous préoccupe profondément.

Le processus de paix au Libéria se trouve maintenant à un tournant critique. Les ministres des affaires étrangères des neuf pays de la CEDEAO ont réaffirmé lors de leur récente réunion à Accra que l'Accord d'Abuja demeure la seule base susceptible de promouvoir la paix au Libéria. Nous appuyons pleinement leurs décisions et nous demandons instamment aux parties au conflit du Libéria de cesser

immédiatement toutes les hostilités et de coopérer avec les Nations Unies et la CEDEAO en respectant scrupuleusement les accords déjà conclus et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en oeuvrant au rétablissement de la paix.

Comme le souligne le Secrétaire général, la MONUL a joué un rôle important en aidant la CEDEAO à reprendre le processus de paix au Libéria. Avec l'ECOMOG, elle peut également faciliter l'adoption de mesures de confiance et créer ainsi des conditions propices à l'application de l'Accord d'Abuja. C'est pourquoi nous soutenons la recommandation du Secrétaire général de proroger pour trois mois le mandat de la MONUL.

Nous sommes d'avis que c'est au peuple libérien lui-même qu'il appartient de régler définitivement la question du Libéria. Ce n'est que lorsque les parties intéressées déposeront réellement les armes et s'engageront dans des négociations et un dialogue sincère et patient que l'on pourra trouver une solution politique acceptable pour toutes les parties; ce n'est qu'alors que le peuple libérien pourra à nouveau jouir de la paix et s'engager dans la voie de la reconstruction et du développement.

L'Afrique occupe une position importante dans le monde et représente une force importante sur la scène politique internationale. Le peuple africain, traditionnellement épris de paix et avide de progrès, a toujours été une force essentielle dans le maintien de la paix et de la stabilité mondiales. Il ne saurait y avoir de paix ni de prospérité mondiales sans stabilité et développement en Afrique. Actuellement, la situation en Afrique évolue, dans l'ensemble, vers la stabilité et son économie commence à s'améliorer. Néanmoins, beaucoup de pays sont encore en proie à des luttes civiles qui non seulement compromettent la stabilité et la sécurité de ces pays et de leurs voisins, mais entravent également leur développement.

Le Gouvernement chinois a toujours affirmé qu'une Afrique stable et en expansion est une équation importante et indispensable d'un monde prospère et pacifique. La communauté internationale se doit de prendre des mesures efficaces pour aider ses habitants à mettre fin aux combats et pour trouver une solution politique à leurs conflits. Nous espérons que le Libéria, avec l'assistance de la communauté internationale, mettra fin à son conflit et parviendra rapidement à la paix et à la stabilité. La Chine oeuvrera avec la communauté internationale à cette fin.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le prochain orateur est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous sommes certains que les affaires du Conseil sont entre des mains sages, prudentes et impartiales. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Somavía, Représentant permanent du Chili, pour l'excellente manière dont il a dirigé les affaires du Conseil au cours de sa présidence.

Ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé ce débat à participation non limitée sur la situation au Libéria. Nous avons lu avec un vif intérêt le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation. Nous le trouvons complet et édifiant.

Après une période de paix et de stabilité relative, au cours de laquelle nous avons été témoins d'une reprise partielle de la vie normale à Monrovia et dans plusieurs autres régions du Libéria, le processus de paix dans ce pays a subi à nouveau un recul considérable à la suite de la reprise des combats de factions entre les parties belligérantes. Bien que cette tournure des événements soit bien malheureuse, elle n'était pas totalement inattendue car les faits nouveaux, qui sont à son origine, étaient évidents. En fait, le Secrétaire général avait prévu cette évolution dans son rapport en date du 1er avril 1996, quelques jours avant l'éclatement des combats qui ont suivi.

Nous voyons le Libéria sombrer dans le chaos et la confusion. Cependant, ce Conseil devrait dissiper toute confusion quant à la cause et à la solution de la débâcle actuelle de ce pays. La plupart des acquis, bien que provisoires, qui avaient été enregistrés dans le processus de paix au Libéria — y compris l'amélioration de la situation humanitaire et les perspectives d'un retour volontaire des réfugiés — ont été gravement compromis par l'éclatement des derniers combats dans le pays. Les chefs de factions doivent être blâmés pour les combats, qui sont une rupture des obligations librement contractées dans le cadre de l'Accord d'Abuja. À cet égard, ma délégation souscrit à la remarque faite par le Secrétaire général, à savoir que les chefs de factions ont clairement manifesté un mépris total pour le bien-être, la paix et les aspirations du peuple libérien. Toutefois, on pourrait dire également que si le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait peut-être été doté des ressources et de l'appui nécessaires, la dangereuse

accalmie qui s'est produite entre le cessez-le-feu qui a suivi l'Accord d'Abuja et la phase initiale du désarmement et de la démobilisation aurait pu être évitée. De toute évidence, l'élan initial vers la paix engendré par l'Accord d'Abuja a été perdu et n'a rien donné.

Lors de leur réunion à Accra, le 7 mai 1996, les ministres des affaires étrangères ont approuvé un plan radical visant à ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja en énonçant les mesures propres à démilitariser Monrovia et à rétablir le cessez-le-feu, ainsi qu'à réorganiser le gouvernement provisoire libérien fracturé. Les ministres des affaires étrangères ont également averti les chefs de factions que s'ils ne mettaient pas en oeuvre ces mesures, l'ECOMOG reconsidérerait son engagement au Libéria à la réunion de la CEDEAO prévue pour le mois d'août. Mon pays, avec d'autres pays qui fournissent des contingents à l'ECOMOG, considérera sérieusement sa position à ce moment. Nous espérons que les parties libériennes montreront leur désir de paix, ce qu'elles n'ont malheureusement pas fait jusqu'ici; sans quoi le spectre de la Somalie, évoqué par le Secrétaire général, demeure une possibilité effrayante.

Il est important de dire que l'ECOMOG fait partie de la solution et non du problème au Libéria. Il est malheureux, par conséquent, de constater les critiques sournoises dont ses activités sont la cible. Parfois voilées — et parfois moins —, des critiques sont dirigées, dans certains quartiers, contre la conduite de ses troupes. S'il est vrai qu'il ne faudrait pas cautionner tout écart de conduite de leur part, la communauté internationale ne devrait pas oublier trop facilement pourquoi l'ECOMOG est devenu nécessaire à l'origine. Puis-je rappeler au Conseil qu'en 1990, au moment de la crise du Golfe, le carnage au Libéria n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour international et n'a pas fait les manchettes de la presse internationale à cause de l'«Opération bouclier du désert» plus visible qui était en cours. Cela était naturellement dû aux intérêts stratégiques en cause dans cette guerre. Dans ces circonstances, alors qu'aucun autre pays ne voulait tendre la main pour mettre un terme au carnage et empêcher le Libéria de sombrer dans l'anarchie, les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest, en une initiative hardie, ont fait ce qu'ils ont estimé être le mieux, sans se soucier des coûts que cela supposait pour leurs pays respectifs. Ils méritent éloges et gratitude, plutôt que les critiques de la communauté internationale. Mon propre pays, le Nigéria, a dépensé des milliards de dollars et des centaines de nos soldats ont fait le sacrifice suprême, tout cela pour servir la cause de la paix au Libéria.

En outre, quelques observateurs se sont demandé pourquoi l'ECOMOG n'a pas pris immédiatement des mesures pour mettre un terme au récent combat au Libéria, comme il l'a fait dans le passé, notamment au cours d'une tentative de coup d'État en septembre 1994. Nous savons pourquoi, et le Secrétaire général en a clairement noté la raison dans son rapport. C'est tout simplement parce que les ressources nécessaires pour maintenir une force robuste et crédible capable de dissuader pareil combat à long terme n'étaient pas disponibles pour les pays de la sous-région.

Ce qui ne veut pas dire que la structure et l'organisation de l'ECOMOG ne peuvent pas être améliorées. Mais il y a dans l'idée de la restructuration de l'ECOMOG un aspect que ma délégation trouve inquiétant et peut-être déplacé. L'objectif devrait être de mettre en place une force crédible à même d'exécuter son mandat difficile mais essentiel. Dans ces conditions, ma délégation se félicite de tous les efforts bien intentionnés visant à contribuer à équiper et à renforcer l'ECOMOG afin qu'il soit mieux à même d'exécuter sa tâche. Et comme les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO l'ont souligné lors de leur réunion du 7 mai, toute contribution financière à l'ECOMOG devrait être destinée à l'ensemble de la Force et non à des contingents particuliers. Nous ne pouvons pas appliquer le principe «diviser pour régner» et prétendre chercher une solution de tout le problème libérien.

En outre, les pays qui parlent de paix du bout des lèvres mais qui continuent de livrer des armes meurtrières aux factions en guerre dans ce pays devraient maintenant honorer leurs obligations aux termes de la résolution 985 (1995) du Conseil de sécurité et observer strictement l'embargo sur les armes imposé au Libéria.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que ma délégation est encouragée par l'attitude et la position constructives de nombreuses délégations qui ont parlé aujourd'hui. Le message clair que nous avons retenu est que personne ne parle d'abandonner le Libéria. L'engagement envers le peuple du Libéria — et la sous-région tout entière — est bienvenu et très apprécié. Nous sommes également certains que le Conseil de sécurité renouvellera le mandat de la MONUL conformément à la recommandation du Secrétaire général pour une nouvelle période de trois mois. Les pays de la région, et je parle en particulier pour mon gouvernement, sont disposés à continuer de jouer leur rôle jusqu'à ce que la paix revienne au Libéria et dans notre sous-région.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamamra (Algérie) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous exprimer les sincères félicitations de la délégation algérienne à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes persuadés que, grâce à votre direction éclairée, le Conseil réussira à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

Monsieur le Président, la délégation algérienne voudrait également vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur la situation dans un pays africain frère. Je voudrais à cet égard louer cette initiative, qui permet aux États Membres de faire connaître leurs vues sur le drame libérien et sur le rapport, en date du 21 mai 1996, que le Secrétaire général a présenté sur les derniers événements survenus au Libéria, et ce, avant même que le rapport ne soit examiné par le Conseil. Au moment où l'on débat de la réforme des méthodes de travail de l'Organisation pour assurer la transparence et une plus grande efficacité dans les délibérations et l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, nous espérons que cette initiative louable, qui mérite d'être encouragée, sera suivie d'autres de nature à renforcer le dialogue dynamique et nécessaire pour garantir la légitimité des résolutions du Conseil et leur mise en oeuvre.

Je voudrais également exprimer à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Somavía, Représentant permanent du Chili, notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés et les résultats qu'ils a obtenus pendant sa présidence du Conseil le mois dernier.

La communauté internationale s'est félicitée de la signature par les factions libériennes, en août dernier, de l'Accord d'Abuja qui, pour la première fois, a ouvert de réelles perspectives de mettre un terme à la guerre dévastatrice et créé les conditions permettant de sortir de la crise politique à l'origine d'un cycle de violence et de combats dont le peuple est toujours celui qui paie le prix.

La création par le Conseil d'État de la présidence collective, qui regroupe les chefs de toutes les factions politiques représentant la société civile, a coïncidé avec la volonté régionale et internationale de mettre fin au conflit, de reconstruire le pays et de normaliser la situation dans le cadre d'un calendrier dont les priorités étaient la démobilisation des factions et leur insertion dans la vie civile.

Pour que cette étape critique et déterminante pour l'avenir du processus de paix puisse réussir, il fallait une volonté politique et un appui international politique, financier et logistique adéquat à même de dynamiser et de rendre irréversible un processus de paix obtenu grâce à de laborieux efforts régionaux et internationaux. Il convenait donc de poursuivre les efforts pour que s'instaure et se renforce la confiance entre des partenaires politiques qui se sont fait la guerre pendant plus de six ans. C'est ainsi que l'accent a été mis sur la nécessité d'appuyer la force de paix de l'ECOMOG en tant qu'élément essentiel et décisif chargé de superviser l'application de l'Accord d'Abuja.

L'appui international s'est fait attendre. Mais ce fait à lui seul ne peut justifier la détérioration de la situation au cours des derniers mois. Les atermoiements des factions libériennes dans le respect et l'application de leurs engagements ont eu pour résultat de compromettre la crédibilité du processus de paix, ce qui a abouti à l'escalade de la tension et des affrontements sanglants et à l'explosion de la situation ces derniers jours.

Les derniers événements n'ont surpris personne. En effet, dans ses derniers rapports, le Secrétaire général mettait en garde contre la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le pays. De même, au cours de sa soixante-troisième session à Addis-Abeba en février dernier, l'Organisation de l'unité africaine a mis en garde contre l'explosion de la situation et insisté sur la nécessité d'appuyer financièrement la force de paix de la CEDEAO pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche, qui est de contrôler l'exécution de l'Accord d'Abuja.

Malheureusement, les derniers événements ont révélé la précarité du processus de paix et réduit à néant les efforts énormes et difficiles déployés par l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec les États de l'Afrique de l'Ouest.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général précise les conditions à réunir pour traiter sérieusement de la crise au Libéria. La première d'entre elles est le respect scrupuleux, par toutes les factions libériennes, de l'Accord d'Abuja, Accord qui reste le cadre valable pour résoudre cette crise.

Les derniers événements ont montré que la coopération sérieuse et en toute bonne foi des chefs de factions est une condition *sine qua non* du succès des efforts régionaux et internationaux. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a consenti des efforts diplomatiques et investi des ressources financières dont elle a grandement

besoin pour instaurer la paix et assurer le retour à la vie normale, à laquelle aspire le peuple libérien. Aussi les chefs de factions libériennes doivent-ils assumer leurs responsabilités et agir de manière positive.

Par ailleurs, pour réactiver le processus de paix au Libéria, il faut tirer les leçons de l'expérience passée. En effet, la paix ne peut être instaurée au Libéria à moins que l'on procède au désarmement des combattants des factions en guerre et à leur réinsertion dans la vie civile. De même, tout accord politique ne peut être viable sans une présence régionale et internationale intense et sans une aide économique adéquate. Il semble à cet égard qu'il soit nécessaire et urgent d'appuyer le Groupe de contrôle de la CEDEAO.

Pour la communauté internationale, la crise au Libéria représente un défi majeur du fait de la nature complexe de la situation dans ce pays africain frère. Les derniers événements ne sont certes pas encourageants pour les efforts régionaux et internationaux.

La déception du Secrétaire général face au comportement des chefs de factions libériennes est également compréhensible. Toutefois, la communauté internationale ne doit pas céder au désespoir, car elle a la responsabilité, politique et morale, de poursuivre ses efforts pour soulager les souffrances du peuple du Libéria, qui est las de la guerre et aspire à vivre dans la sécurité et la stabilité.

Les actes de provocation, la destruction et le pillage des biens des Nations Unies au Libéria ne doivent pas entamer notre détermination collective à poursuivre dans ce pays notre oeuvre de paix et à assurer une coopération exemplaire entre l'ONU et une organisation régionale dans le domaine du maintien de la paix, et ce, au moment où les États de l'Afrique de l'Ouest, en dépit de leurs ressources limitées, donnent remarquablement l'exemple en consentant des sacrifices dans l'intérêt général, appuyés en cela par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a placé son autorité politique et morale aux côtés de ces États membres de l'Afrique de l'Ouest.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wilmot (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Je vous remercie également de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil sur les événements tragiques survenus au Libéria, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général que nous examinons maintenant.

Mon gouvernement est naturellement troublé et déçu par la récente reprise des combats à Monrovia et le chaos qui y règne. Nous avions espéré qu'après la série de pourparlers de médiation, qui avait abouti à l'Accord d'Abuja du 19 août 1995, les chefs de factions au Libéria se seraient à nouveau consacrés à la réalisation des objectifs de paix et au retour de leur pays à une situation normale, et ce dans l'intérêt de leur peuple. C'est donc avec une grande tristesse que je souscris à l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que lors des événements de ces dernières semaines, les chefs de factions ont nettement démontré leur mépris pour les aspirations du peuple libérien à la paix et leur manque de respect à l'égard des Nations Unies.

En assumant la fonction de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1994, S. E. M. Jerry John Rawlings, capitaine de l'armée de l'air et Président de la République du Ghana s'est immédiatement et énergiquement occupé de rechercher la paix au Libéria. À la suite des efforts réalisées antérieurement par ses prédécesseurs à la présidence de la CEDEAO, le succès est enfin arrivé avec la signature en août 1995 de l'Accord d'Abuja, complétant les Accords de Cotonou et d'Akosombo, tels qu'ils ont été précisés ultérieurement par l'Accord d'Accra.

L'Accord d'Abuja comporte des aspects politique et militaire et englobe tout un éventail d'activités qui devraient mener, par le désarmement des factions, à la tenue d'élections libres et honnêtes en août 1996. Conformément au calendrier de mise en oeuvre, la cessation des hostilités est entrée en vigueur dans la nuit du 26 au 27 août 1995, ouvrant la voie à l'établissement d'un nouveau Conseil d'État le 1er septembre 1995 et à la nomination ultérieure des membres du Cabinet ministériel et à d'autres postes élevés de l'État.

Même si il y a eu quelques retards, causés par l'absence de soutien logistique au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), le processus de paix a démarré sur la bonne voie. Néanmoins, certaines actions du Conseil et des chefs de factions n'ont pas tardé à compromettre l'Accord d'Abuja. Il faut mentionner en particulier le changement de statut du Conseil d'État qui est devenu une présidence collective, créant une situation dans laquelle le

Libéria a en fait six Présidents, chacun d'eux s'autorisant tout le cérémonial du protocole présidentiel.

D'autres problèmes se sont posés, que je m'abstiendrai d'évoquer, par manque de temps. Des efforts continuent d'être faits pour les résoudre et, à la mi-décembre 1995, et alors qu'il se trouvait toujours confronté à de graves difficultés en matière de personnel et de logistique, l'ECOMOG a commencé la première phase du déploiement dans certaines villes tenues par les différentes factions. Le succès initial a toutefois été de courte durée, l'ECOMOG ayant subi le 28 décembre 1995 une massive attaque surprise, non provoquée de la partt de l'une des factions.

Cette attaque absurde contre l'ECOMOG et des civils innocents a été évoquée par le Secrétaire général dans son rapport en date du 23 janvier 1996 et a été condamnée par ce Conseil.

En dépit de ces contretemps, et avec le soutien matériel limité de la communauté internationale, la CEDEAO et l'ECOMOG ont persévéré, perdant en route plusieurs vies humaines. Nous continuons de donner au peuple frère du Libéria le meilleur de nos ressources et la vie de nos fils les plus courageux, dans l'espoir qu'un retour à la paix dans le pays renforcera la paix dans toute la sous-région, et partant la paix internationale et la sécurité en général.

Malheureusement, en dépit de ces efforts et de ces sacrifices, le conflit libérien s'est intensifié et le 6 avril 1996 les combats ont éclaté à Monrovia, ville sanctuaire, à la suite d'un désaccord interne au sein de la faction de l'ULIMO-J, de la destitution de son chef, le général Roosevelt Johnson, et de l'ordre ultérieur donné par le Conseil d'État de l'arrêter pour meurtre.

Dès que les combats ont éclaté à Monrovia, S. E. M. le Président du Ghana, en sa qualité de Président de la CEDEAO, a immédiatement pris des mesures en vue de maîtriser la situation. Il a dépêché des envoyés personnels pour tenir d'urgence des consultations avec les principaux partenaires de la CEDEAO, et pour tenir des pourparlers avec les parties au conflit. Après des efforts laborieux, les envoyés ont obtenu des parties libériennes qu'elles acceptent de prendre des mesures visant à rétablir l'Accord d'Abuja, grâce à un cessez-le-feu, au redéploiement de l'ECOMOG dans tout Monrovia pour assurer la sécurité, au retrait de tous les combattants armés de la ville et à la libération des otages. Les efforts du Président de la CEDEAO ont abouti le 7 mai 1996 à la septième réunion, à Accra, des ministres des affaires étrangères du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria.

À la suite de délibérations intensives, les ministres ont conclu que l'Accord d'Abuja restait le meilleur cadre pour rétablir la paix au Libéria et que l'ECOMOG devait poursuivre ses efforts afin d'obtenir sa mise en oeuvre. Ils ont insisté sur le fait que la responsabilité du retour à la paix incombait en définitive aux Libériens eux-mêmes, en particulier le Gouvernement et les chefs de factions, qui doivent démontrer de manière concrète leur attachement à la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja et à la paix dans leur pays.

Dans leur recherche de cet objectif, les ministres ont instauré un Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja, qui, s'il est mis en oeuvre par le Gouvernement de transition au cours des trois prochains mois, prouvera de manière convaincante leur attachement continu au processus de paix. Le Mécanisme, dont des exemplaires ont été mis à la disposition du Conseil, exige des parties libériennes de prendre des mesures visant notamment à rétablir le cessez-le-feu, à rendre à Monrovia son statut de sanctuaire, et à restituer les biens pillés. Il devrait assurer la réconciliation et la pleine participation du Gouvernement national de transition comprenant toutes les parties, le retour au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants et, plus important encore, le retour au programme de démocratisation qui déboucherait sur des élections libres et régulières. La mise en oeuvre du Mécanisme sera étroitement contrôlée par le Comité des Neuf, qui s'en servira pour déterminer l'attachement du peuple libérien à la paix et fera rapport à son sujet au Sommet de la CEDEAO en août 1996.

Les ministres de la CEDEAO ont également réaffirmé ce qui a déjà été dit maintes fois, à savoir que la tâche consistant à garantir la paix et la sécurité internationales incombe essentiellement au Conseil de sécurité des Nations Unies et à la communauté internationale tout entière. Les initiatives régionales ou sous-régionales ne peuvent que compléter les efforts de la communauté internationale mais ne sauraient s'y substituer. Nous souhaitons ici nous faire l'écho de l'appel lancé par le Comité des Neuf à la communauté internationale pour qu'elle assume son devoir légitime envers le Libéria et aide l'ECOMOG en conséquence. Le Libéria doit recevoir la même assistance et la même attention que celles accordées à d'autres situations de conflit dans le monde.

Avec nos maigres ressources et malgré les pertes subies, nous, en Afrique de l'Ouest, nous avons décidé de donner aux Libériens encore une chance de mettre de l'ordre chez eux. La communauté internationale ne peut tourner le dos à ce pays. Nous avons offert ce que nous

pouvions offrir mais la tâche de l'ECOMOG ne peut pas être supportée par la région à elle seule.

Le Conseil de sécurité sait qu'au titre de l'Accord d'Abuja et des accords connexes, les tâches de l'ECOMOG comprennent le déploiement de son personnel dans tout le Libéria, la fermeture de toutes les frontières du Libéria, la protection des frontières maritimes, terrestres et aériennes, le cantonnement et le désarmement des combattants et la création de patrouilles routières visant à inspirer un climat de confiance propice à la tenue d'élections libres et justes.

Ce ne sont pas des tâches simples. Elles exigent une main- d'oeuvre militaire adéquate, un appui matériel et logistique et autres. C'est pourquoi nous avons à maintes reprises demandé à la communauté internationale de fournir une assistance adéquate à l'ECOMOG.

L'ECOMOG, tel qu'il est actuellement constitué, ne dispose ni du personnel ni de la base logistique nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Alors que 8 500 hommes seulement sont actuellement sur le terrain, le commandant de l'ECOMOG a estimé que 12 000 à 14 000 hommes sont nécessaires pour assurer son efficacité. Il faut combler cet écart. Étant donné l'atmosphère explosive qui prévaut dans le pays, l'effectif et les ressources financières et logistiques de l'ECOMOG doivent être renforcés afin de faire de cette dernière une force crédible capable d'être une menace pour les parties intransigeantes, d'inspirer le respect des combattants et de donner la confiance au peuple libérien. Sans une telle force, notre personnel continuera d'être clairsemé sur le terrain et restera une cible facile pour les seigneurs de la guerre affamés de pouvoir, avec des conséquences qu'aucun d'entre nous ici ne souhaite, comme nous l'avons vu dans un passé récent.

C'est maintenant que le Conseil de sécurité doit agir, afin de garantir un appui financier et logistique inconditionnel à l'ECOMOG, associé à une assistance humanitaire et à une aide au développement en faveur du Libéria et afin que le travail soit fait. Le temps ne travaille pas pour nous. Le coût en termes de vies humaines et de ressources matérielles sera moins élevé si nous trouvons une solution aujourd'hui plutôt que demain, lorsque l'ECOMOG se verra forcé de se retirer en conséquence de l'inaction de la communauté internationale.

Parmi les autres mesures qu'il pourrait prendre, le Conseil peut souhaiter demander aux pays donateurs qui se sont engagés à contribuer au processus de paix au Libéria, à la Conférence sur le Libéria qui s'est tenue à New York en octobre 1995 sous les auspices des Nations Unies, d'honorer leurs engagements dès à présent. Le Conseil peut également renouveler son appel à observer strictement sa résolution relative à l'embargo sur les armes au Libéria.

À cet stade, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux gouvernements des États Membres qui ont jusqu'à présent donné ou promis une assistance à l'ECOMOG et au processus de paix au Libéria. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Gouvernement des États-Unis, non seulement de l'intérêt sincère qu'il a manifesté pour le problème libérien mais également de son intervention humanitaire pendant la crise : l'offre récente de 30 millions de dollars à l'ECOMOG et l'initiative bienvenue d'établir un Groupe de contact international pour le Libéria. Nous remercions également les autres membres du Groupe de contact de leur intérêt constant et nous espérons que, grâce à leur travail, l'appui matériel dont le besoin se fait grandement sentir sera fourni — en temps opportun — par la communauté internationale afin de faciliter la réalisation de notre objectif commun : ramener la paix au Libéria.

Alors que l'assistance reçue jusqu'à présent est vivement appréciée, elle n'en reste pas moins franchement insuffisante pour répondre aux défis logistiques et autres auxquels l'ECOMOG est confronté. Nous espérons donc que tous les États Membres reverront leurs contributions afin de les porter à un niveau qui soit à la mesure des objectifs que nous souhaitons voir réaliser par l'ECOMOG, et ce sans conditionnalités.

Les conséquences humanitaires des événements qui se sont déroulés récemment au Libéria doivent être également prises en compte. La communauté internationale doit fournir davantage d'aide aux pays comme le mien qui ont été contraints d'accueillir de nouveaux réfugiés libériens qui fuyaient leur pays dévasté.

Avant de terminer, je souhaite exprimer la reconnaissance de mon gouvernement et celle du Président de la CEDEAO au Secrétaire général des Nations Unies pour l'appui sans faille qu'il accorde au Libéria. Nous sommes également reconnaissants à la MONUL ainsi qu'au Représentant spécial et aux Envoyés spéciaux du Secrétaire général qui ont coopéré avec nous et nous ont encouragés jusqu'ici.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUL. C'est un pas dans la bonne direction et nous espérons que le meilleur accueil lui sera réservé.

Enfin, j'espère que les résultats des délibérations du Conseil iront plus loin que les résolutions précédentes et qu'ils permettront de fournir à l'ECOMOG une assistance financière et logistique concrète dont elle a le plus grand besoin, afin de sauver le processus de paix libérien et d'aider le peuple du Libéria qui souffre.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Ghana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à saisir cette occasion pour vous exprimer la satisfaction de ma délégation devant la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil depuis le début de ce mois. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler sous votre direction compétente dans les jours qui restent.

Je souhaite également remercier le Secrétaire général de son rapport très instructif sur la situation au Libéria.

En tant que pays qui a suivi l'évolution de la situation au Libéria avec préoccupation et avec un vif intérêt, le Zimbabwe, comme d'autres pays du monde, a partagé l'optimisme qui était le nôtre à la fin de l'année dernière et au début de cette année. Malheureusement, et à notre profond regret, alors que nous nous réunissons aujourd'hui, nous sommes témoins d'une dangereuse évolution des choses qui non seulement sape tous les acquis passés, nos acquis, mais encore menace d'inhiber le fragile processus de paix au Libéria. De nombreux signes montrent que les chefs de factions au Libéria ont, une fois de plus, cédé à des intérêts personnels étroits et à des intérêts de faction aux dépens et au détriment des objectifs réalisables d'unité nationale et de paix.

Les mesures hardies prises par les chefs de factions libériens lors de la signature de l'Accord d'Abuja et au début de l'application de cet accord montrent à l'évidence que la paix est en effet réalisable au Libéria et que le peuple épris de paix de ce pays ne saurait attendre plus longtemps. Nous demandons donc à tous les chefs de factions de renoncer à toutes les vaines ambitions mégalomaniaques, de se montrer à la hauteur de l'occasion et des attentes du peuple libérien et de la communauté internationale dans son ensemble et de se concentrer exclusivement et totalement sur la recherche de la paix et de l'unité nationale. Les dirigeants libériens devraient cesser de créer une culture du désespoir et de l'indécision dans leur pays, qui pourrait plonger irrémédiablement leur peuple dans un cycle sans fin de haine, de violence et de désordre.

Le Zimbabwe soutient pleinement le Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja, adopté par les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest le 7 mai 1996 à Accra. À cet égard, nous demandons aux factions libériennes d'accélérer leurs efforts pour rétablir le cessez-le-feu; de se retirer de Monrovia et de permettre le déploiement sans obstacle du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) dans la ville; de retirer les armes de Monrovia et de rendre à la capitale son statut de zone de sécurité; de garantir la liberté de mouvement pour les civils; de restituer les armes prises à l'ECOMOG ainsi que les véhicules et l'équipement volé à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, et de réactiver le Comité de surveillance des violations du cessez-le-feu.

Tout en sachant parfaitement que la responsabilité de la paix au Libéria dépend en fin de compte du peuple libérien lui-même, nous sommes également conscients du rôle irremplaçable de l'ONU dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons sincèrement les peuples et les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest qui, durant six années, se sont sacrifiés avec des ressources limitées pour venir en aide à leurs voisins libériens.

Rien ne permet à la communauté internationale de prétendre qu'elle a tout fait ou essayé toutes les solutions possibles au Libéria. Les déploiements massifs dans certaines régions troublées du monde témoignent amplement en effet qu'elle est capable d'agir résolument dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales. L'approche minimaliste adoptée par les Nations Unies au Libéria jusqu'à présent est des plus troublantes. Nous sommes en outre surpris par les suggestions selon lesquelles la participation continue de la MONUL pourrait dépendre de la présence continue de l'ECOMOG au Libéria.

Nous tenons à réaffirmer que lorsque des régions ou des organisations régionales proposent des initiatives de paix pour mettre fin à de graves menaces à la paix et à la sécurité, elles devraient nécessairement bénéficier du soutien total de la communauté internationale, par le biais de l'ONU. À notre avis, c'est à cela que se rapporte le Chapitre VIII de la Charte. Au lieu de se substituer aux Nations Unies et de jouer le rôle qui leur a été exclusivement

confié, ces efforts régionaux devraient être considérés comme facilitant les propres efforts faits par l'ONU pour s'acquitter de sa responsabilité, consacrée dans la Charte, de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU n'a pas pleinement tiré parti des pas historiques accomplis dans le processus de paix, tels que la signature de l'Accord d'Abuja. On est certainement tenté de dire que les malheurs du Libéria se nourrissent dans une certaine mesure des omissions et des manquements de la communauté internationale.

La situation qui prévaut actuellement au Libéria exige que l'ECOMOG double pratiquement ses effectifs pour pouvoir se déployer dans l'ensemble du pays, comme l'a indiqué le représentant du Ghana, et pour assurer une présence à toutes les frontières — terrestre, aérienne et maritime. L'ampleur du problème libérien dépasse clairement les dimensions régionale et nationale. Il appartient donc à la communauté internationale de fournir le soutien financier et logistique nécessaire pour faciliter un déploiement adéquat. Nous demandons à la communauté internationale de venir au secours du peuple libérien qui en a grand besoin.

Nous apprécions les efforts que continue de déployer le Secrétaire général par le truchement de son Envoyé spécial et de son Représentant spécial, ainsi que ceux du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine. Nous louons et appuyons leur recours continu aux bons offices de la MONUL, en étroite consultation avec la CEDEAO, afin d'encourager l'adoption de mesures de confiance et faciliter la reprise du processus de paix.

Nous sommes vivement préoccupés par la récente reprise des hostilités, qui a perturbé non seulement l'apport des secours humanitaires aux civils mais aussi les efforts relativement importants faits pour rétablir l'autosuffisance de certaines régions du pays. Nous nous félicitons donc du plan d'urgence de trois mois adopté par les autorités libériennes, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en tant que base d'un appel destiné à appuyer la fourniture de services de secours. À cet égard, nous demandons également à la communauté internationale de continuer à apporter une aide humanitaire au peuple libérien, y compris aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Enfin, ma délégation appuie fermement la prorogation du mandat de la MONUL pour les trois prochains mois au moins, tel que l'a recommandé le Secrétaire général.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et, naturellement, pour la compétence avec laquelle vous présidez les travaux du Conseil.

Nous remercions le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de son rapport (S/1996/362) lucide au Conseil, en date du 21 mai 1996, sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Il ressort clairement de ce rapport que l'éclatement de la violence le 6 avril 1996 à Monrovia n'a fait qu'aggraver la désintégration de l'autorité gouvernementale et provoquer le désordre civil et politique au Libéria. L'escalade des hostilités, les meurtres, les prises d'otages et le pillage des biens de l'ONU et autres indiquent clairement que le Libéria se trouve dans un état d'anarchie et de désordre sans précédent.

Comme si une telle anarchie et un tel désordre ne suffisaient pas, les combats des factions au Libéria aussi semblent être dans l'impasse. Cette situation, à son tour, a abouti à une polarisation intolérable dans ce pays ravagé par la guerre, traumatisant encore plus le peuple libérien innocent. Des dizaines de milliers de civils innocents ont été tués sans motif depuis le début de la guerre civile au Libéria. D'autres continuent à mourir alors que l'anarchie et la confusion s'emparent du pays. On ne peut permettre que cette situation perdure. Les meurtres doivent cesser. Les Libériens, comme n'importe quel autre peuple du monde, ont droit à la paix et à la sécurité. Toutes les personnes concernées — chefs de factions, dirigeants régionaux et la communauté internationale — doivent unir leurs efforts pour faire en sorte que le Libéria retrouve la paix et la stabilité.

La guerre civile au Libéria n'a pas seulement affecté les habitants de ce pays; le conflit a de graves répercussions pour la paix et la tranquillité de la sous-région. L'effet de débordement du conflit se manifeste par la fuite des réfugiés et des personnes déplacées vers des États voisins. Ce qui veut dire que les voisins du Libéria sont tout aussi durement affectés par la crise libérienne que les Libériens eux-mêmes. Les économies des pays voisins du Libéria continuent d'être

mises à rude épreuve. Tant qu'aucune fin à la crise ne sera en vue, les pays voisins continueront également à souffrir. La paix et la sécurité au Libéria font donc partie intégrante de la paix et de la sécurité de toute la sous-région.

Tous ces facteurs font qu'il est impératif que le Libéria, après des années de lutte entre factions, retrouve une vie normale. Il incombe d'abord aux factions libériennes de se libérer de leur propre emprisonnement dans la lutte qu'ils se livrent et de souscrire pleinement au processus de paix d'Abuja. L'heure est venue pour les chefs de factions de rompre avec un passé torturé. La situation réclame maintenant de toutes les factions concernées qu'elles s'engagent à transcender leurs intérêts égoïstes et à résoudre leur différend par des moyens pacifiques. Cette solution, après tout, est prévue dans l'Accord d'Abuja, qui définit les dispositions et les processus de transition. L'Accord d'Abuja est la pierre angulaire du plan de survie nationale du Libéria. La clef de la solution pacifique des problèmes du Libéria réside dans un retour aux accords d'Abuja.

À cet égard, ma délégation appuie pleinement les résultats de la réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a adopté le Mécanisme pour ramener le Libéria à l'Accord d'Abuja. Les ministres ont réaffirmé que l'Accord constituait la seule base du rétablissement de la paix au Libéria et ont convenu d'un certain nombre de conditions à remplir par les factions libériennes.

L'heure est venue pour toutes les factions libériennes de se mettre elles-mêmes au défi de remplir les conditions posées par la CEDEAO et de respecter les dispositions de l'Accord d'Abuja. Il y a des chances que le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) se désengagent du Libéria si aucun progrès n'est fait pour mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord d'Abuja. Un tel retrait plongerait le Libéria dans un état d'anarchie et de confusion absolu. Il doit donc être évité à tout prix. Il est de l'intérêt de toutes les factions militaires et de tous les Libériens de garantir la présence continue de l'ECOMOG et de la MONUL pour aider le Libéria à passer d'un état de conflit interne à un état de paix et de sécurité internes.

À cet égard, il convient de demander aux chefs de factions de créer les conditions qui permettraient au peuple libérien de choisir ses propres dirigeants au moyen d'élections libres et honnêtes.

Ma délégation accueille avec satisfaction l'initiative du Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'établir un Groupe de contact international pour le Libéria, lequel a tenu sa première réunion le mois dernier à Genève et la deuxième pas plus tard que vendredi dernier. En réunissant les principaux gouvernements donateurs, l'ONU, la CEDEAO, l'OUA et les institutions internationales s'intéressant au Libéria, l'initiative montre que la bonne volonté nécessaire pour ramener la paix et la stabilité au Libéria ne fait pas défaut à la communauté internationale. Cependant, de telles initiatives, aussi bien intentionnées qu'elles soient, ne ramèneront pas la paix au Libéria si les Libériens eux-mêmes ne joignent pas leurs forces pour que leur pays retrouve paix et stabilité, et s'ils ne se décident pas à aborder eux-mêmes sérieusement les trois questions vitales pour le rétablissement de la paix au Libéria, à savoir restaurer la sécurité à Monrovia, renforcer l'ECOMOG et revenir au processus de paix d'Abuja.

Pour l'heure, ma délégation soutient la prorogation de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéra pour une durée de trois mois, jusqu'au 31 août 1996.

Le Président (*interprétation du chinois*): Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes les délégations présentes de leur attention tout au long de cette longue séance.

La séance est levée à 14 h 25.